

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51 ème ANNÉE - NUMÉRO 695

23 JANVIER 1998 - 150 Francs CFA



L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉTAT DE DROIT EST UNE PRIORITÉ QUI A SES EXIGENCES

Le jeudi 18 décembre 1997, le Pape Jean-Paul II a reçu les Lettres de créance du nouvel ambassadeur du Bénin près le Saint-Siège, M. Comeille Méhissou.

À cette occasion, le Souverain Pontife a prononcé l'allocution ci-après :

Monsieur l'Ambassadeur,

1 — Il m'est agréable d'accueillir Votre Excellence en cette maison où je lui souhaite la bienvenue à l'occasion de la présentation des Lettres qui l'accordent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près le Saint-Siège.

J'ai été sensible aux aimables paroles que vous m'avez adressées. Elles témoignent de l'estime que votre pays porte aux motivations d'ordre spirituel et religieux dans la vie nationale. Je vous remercie pour le salut déférant que vous m'avez transmis de la part de Son Excellence Monsieur Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin. Vous voudrez bien lui faire part en retour de mes vœux cordiaux. Mes souhaits affectueux rejoignent aussi tout le peuple béninois dans ses efforts courageux en vue de la croissance d'une nation toujours plus unie et plus juste. Que Dieu accorde prospérité et bonheur à tous !

2 — Dans votre allocution, vous avez souligné que votre pays s'est engagé résolument dans le processus d'établissement d'une société démocratique. Sur ce chemin difficile, l'établissement d'un Etat de droit est une priorité qui doit permettre à chacun de jour de toutes ses prérogatives de citoyen, librement et dans le respect d'un pluralisme légitime. L'une des préoccupations essentielles demeure aussi de satisfaire les besoins fondamentaux de chacun et de favoriser un partage honnête et équitable des avantages et des charges. À cette fin, il importe que la justice préside à l'exploitation et à la distribution des ressources nationales.

3 — Je suis heureux de savoir qu'au Bénin les relations entre la communauté

catholique et les croyants de l'Islam sont généralement sincères. En effet, «Dieu veut que nous témoignions de Lui dans le respect des valeurs et des traditions religieuses propres à chacun, travaillant ensemble pour la promotion humaine et le développement à tous les niveaux» (*Ecclesia in Africa*, n. 66). L'éducation de la nation exige que les croyants et, plus largement, tous les hommes de bonne volonté unissent leurs efforts pour le service du bien commun, manifestant ainsi que Dieu les a créés membres d'une même famille humaine et marqués d'une égale dignité. Je souhaite vivement que ses bonnes relations contribuent à entretenir l'unité de la nation qui est si indispensable pour le maintien et le renforcement de la paix et de la concorde entre les citoyens.

4 — Dans un esprit de dialogue et de collaboration fraternelle, l'Église catholique dans votre pays, à travers l'engagement de ses membres, prend une juste part à la vie de la nation. En effet, elle entend participer activement, à la place qui lui revient et selon sa vocation propre, au développement humain et spirituel des personnes. En se mettant au service de tous dans de nombreux domaines, comme l'éducation, la santé, l'action sociale et caritative, elle contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population et elle favorise le progrès de la justice et de la convivialité. Par le témoignage que l'Église rend à l'Évangile en paroles et en actes, dans le respect de la liberté et des convictions de chacun ainsi que des communautés humaines et religieuses, elle accomplit la mission qu'elle a reçue du Christ et qu'elle a le devoir impératif de réaliser. Refusant toutes les divisions et les oppositions qui mettent en péril la poursuite du bien commun, elle se sait appelée à travailler avec ardeur à l'établissement d'une véritable «civilisation de l'amour».

5 — Vous me permettrez, Monsieur l'Ambassadeur, de saluer chaleureusement par votre intermédiaire la communauté catholique béninoise et ses Évêques. La récente érection de nouveaux diocèses et la constitution d'une seconde province ecclésiastique dans le pays attestent le dynamisme évangélisateur de l'Église au Bénin. J'invite les fidèles, en union profonde avec leurs Pasteurs, à vivre avec leurs compatriotes de l'amour universel du Christ, dans une attitude de respect mutuel et de dialogue avec tous. Ainsi, alors que nous approchons du troisième millénaire, ils contribueront à la réalisation d'une nation solidaire et fraternelle !

6 — Alors que vous inaugurez votre mission, je vous offre mes vœux cordiaux pour la noble tâche qui vous attend. Soyez assuré que vous trouverez ici, auprès de mes collègues, l'accueil attentif et compréhensif dont vous pourrez avoir besoin.

Sur Votre Excellence, sur le peuple béninois et sur les responsables de la nation, j'invoque, de grandeur, l'abondance des Bénédictions divines.

FORUM NATIONAL DE LA MORALISATION POUR ABOUTIR À QUOI ?

De la moralisation de la vie publique, le Général Mathieu Kérékou alors candidat à la présidentielle de 1996 en avait fait son cheval de bataille pendant la campagne électorale. Et comme pour joindre l'acte à la parole, du moins apparemment, élu président de la République, il a créé, en 1997, la "cellule de la

(Lire la suite à la page 2)

PADRE PIO SUR LA VOIE DE LA BÉATIFICATION



Quinze nouveaux décrets ont été promulgués, le 18 décembre dernier, par la Congrégation du Vatican pour les causes des saints. Cinq décrets portent sur la reconnaissance d'un miracle attribué à l'intercession d'un futur bienheureux. Les autres décrets reconnaissent les «vertus héroïques» de dix «serviteurs de Dieu», dont le célèbre religieux capucin italien, Padre Pio.

Né à Pietrelcina le 25 mai 1887, celui qui s'appelait Francesco Forgione est entré au couvent chez les frères mineurs capucins le 22 janvier 1903, a été ordonné prêtre le 10 août 1910 à Bénévento. Bénéficiaire

de nombreux dons spirituels extraordinaires puis porteur des stigmates du Christ, Padre Pio est mort le 23 septembre 1968 à l'âge de 81 ans. Le Vatican reconnaît aujourd'hui que ce religieux a poussé jusqu'à l'héroïsme la pratique de vertus chrétiennes. Il fut le premier prêtre stigmatisé qui porta pendant 50 ans les marques de la Passion de Jésus-Christ.

De son couvent il crée un hôpital dénommé «La maison du soulagement de la souffrance». L'adoration du Saint Sacrement et la récitation fervente du chapelet constituent pour le futur bienheureux Padre Pio des moyens

(Lire la suite à la page 8)

OU VA L'ALGÉRIE ?

L'Algérie des égorgements de moines sur l'autel d'on ne sait quelle cause. Pour ne citer que cet exemple parmi tant d'autres qui font partie de la trame des événements sanglants d'une cruauté rarement égalée jalonnant depuis plus de six ans, la vie de ce pays frère d'Afrique du Nord. Sur toute l'étendue du territoire algérien, le nombre des populations massacrées ne fait que s'alourdir. On en compte chaque jour des dizaines et parfois des centaines. Une fois de plus, la presse algéroise et le pouvoir se livrent une bataille des chiffres dont la différence semble désirable.

Cette guerre civile algérienne est une absurdité, un non-sens. Inqualifiables sont à vrai dire, ces actes de barbarie et ces crimes de masse. Ce qui paraît en outre choquant pour tout non-musulman dans la situation actuelle, c'est le fait que les groupes islamiques se délectent cyniquement à endeuiller le ramadan, période

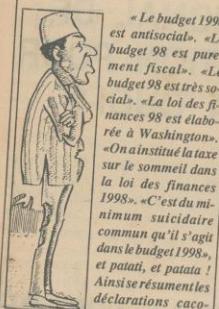
(Lire la suite à la page 11)

23 JANVIER 1998

« LA CROIX DU BENIN » 23 JANVIER 1998
L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

COIN DU FIN LIMIER

«CREUSE PHRASÉOLOGIE»
DES HONORABLES DÉPUTÉS



Basile Rané Sognou

FORUM NATIONAL DE LA MORALISATION POUR ABOUTIR À QUOI ?

(Suite de la première page)

moralisation de la vie publique". L'objectif est de combattre la corruption sous toutes ses formes en vue d'assainir la vie publique. Dès lors le général Kérékou ne rate aucune occasion pour confirmer, haut et fort, sa volonté de mener la lutte contre la corruption.

AGISSEMENTS QUI FONT PERDRE FOI ET COURAGE

Malgré cela, force est de constater que depuis près de deux ans qu'est en place l'équipe gouvernementale Kérékou II, la propension à la corruption et diverses sortes de malversations financières ne cessent de gagner du terrain. Malheureusement, aucun remède jusqu-là n'a pu, un tant soit peu, ralentir le développement du fléau. Le Chef de l'État lui-même ne s'en cache d'ailleurs pas. Il a même recommandé explicitement l'échec de la cellule de la moralisation de la vie publique dans son message sur l'état de la Nation à l'Assemblée nationale, le 29 décembre dernier.

Aujourd'hui encore, il est très courant de voir des agents permanents de l'État exiger pratiquement des pots-de-vin avant de faire le travail pour lequel ils sont régulièrement rémunérés. Les détournements de fonds, la mauvaise utilisation des biens publics ont échoué à bousser ces derniers mois nombreux hauts responsables politiques et responsables de services d'État. Comme pour donner bonne conscience, certains d'entre eux vont jusqu'à dire qu'il n'y a pas de mal à voler les biens publics, l'argent du pays ou d'une quelconque institution. L'irresponsabilité prospère dans presque tous les services publics. L'horaire du travail n'est plus respecté. On abandonne le travail pour le commerce. Le retard au travail n'en parlaient pas. On quitte le service avant l'heure. Que dire de ceux qui, après

<p>"LA CROIX DU BENIN"</p> <p>Rédaction et Abonnements "LA CROIX DU BENIN" 01 BP 105 - Tel. (229) 32 62-11-19</p> <p>COTONOU (République du Bénin)</p> <p>Compte : C.C.P. 12-76 C O T O N O U</p> <p>Directeur de Publication BARTHÉLEMY ASSOGBOA</p> <p>Dépôt légal n° 846 Tingre : 4.500 exemplaires</p>	<p>Le tout qui détour- forum exige de nous le bon sens, la</p> <p>Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Souscription 5.000 à 8.000 F CFA (80 à 80 FF) Abonnement d'abonnement 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF) Changement d'adresse 25.000 à 30.000 F CFA et plus (100 à 150 FF)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Ségal et Togo</td> <td style="text-align: center;">4.800 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Guinée</td> <td style="text-align: center;">5.760 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">France, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.</td> <td style="text-align: center;">5.760 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Algérie, Tunisie, Maroc</td> <td style="text-align: center;">5.760 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Nigerie, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone</td> <td style="text-align: center;">5.760 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Rwanda (Taire)</td> <td style="text-align: center;">7.560 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Kenya, Ouganda, Tanzanie</td> <td style="text-align: center;">6.000 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">U.S.A.</td> <td style="text-align: center;">12.000 F CFA</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Autriche (Vienne, Coblence, Stad)</td> <td style="text-align: center;">9.480 F CFA 9400 FF</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Belgique (Anvers, Charleroi, Bruxelles, Mons, Ostende), France, Portugal, Suisse, Italie et Norvège</td> <td style="text-align: center;">10.200 F CFA 10200 FF</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Canada</td> <td style="text-align: center;">8.520 F CFA 8520 FF</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Chine</td> <td style="text-align: center;">10.200 F CFA 10200 FF</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;">12.400 F CFA 12400 FF</td> </tr> </tbody> </table>	TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion		- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Ségal et Togo	4.800 F CFA	Guinée	5.760 F CFA	France, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA	Algérie, Tunisie, Maroc	5.760 F CFA	Nigerie, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	5.760 F CFA	Rwanda (Taire)	7.560 F CFA	Kenya, Ouganda, Tanzanie	6.000 F CFA	U.S.A.	12.000 F CFA	Autriche (Vienne, Coblence, Stad)	9.480 F CFA 9400 FF	Belgique (Anvers, Charleroi, Bruxelles, Mons, Ostende), France, Portugal, Suisse, Italie et Norvège	10.200 F CFA 10200 FF	Canada	8.520 F CFA 8520 FF	Chine	10.200 F CFA 10200 FF		12.400 F CFA 12400 FF
TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion																													
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Ségal et Togo	4.800 F CFA																												
Guinée	5.760 F CFA																												
France, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA																												
Algérie, Tunisie, Maroc	5.760 F CFA																												
Nigerie, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	5.760 F CFA																												
Rwanda (Taire)	7.560 F CFA																												
Kenya, Ouganda, Tanzanie	6.000 F CFA																												
U.S.A.	12.000 F CFA																												
Autriche (Vienne, Coblence, Stad)	9.480 F CFA 9400 FF																												
Belgique (Anvers, Charleroi, Bruxelles, Mons, Ostende), France, Portugal, Suisse, Italie et Norvège	10.200 F CFA 10200 FF																												
Canada	8.520 F CFA 8520 FF																												
Chine	10.200 F CFA 10200 FF																												
	12.400 F CFA 12400 FF																												

nen les patients et clients au profit de leurs cabinets privés méprisants ainsi leurs responsabilités envers le public, et qui cependant n'ont de compte à rendre à personne ! Oui. C'est malheureusement cela la réalité. Une réalité qui fait perdre foi et courage à plus d'un. Et le pays ainsi régresse. Le Général Kérékou lui, se trouve pratiquement en perte de vitesse sur le terrain de la moralisation de la vie publique déclarée à cor et à cri.

discernement et surtout de nos dirigeants politiques, une ferme volonté politique. Les résolutions et recommandations de la Conférence économique nationale, celles de la conférence sur le minimum social commun, la décentralisation et autres n'attendent que leur mise en application. Un peu de courage politique donc et le visage économique du pays changera ! Halte alors au gaspillage d'énergie et de temps ! Halte au détournement du peuple béninois de ce qu'il attend réellement des princes qui nous gouvernent !

LE RISQUE D'UN PALABRE INUTILE

Il vient même de lancer pour le 31 mars au plus tard, la tenue d'un forum national sur la moralisation de la vie publique. Dans le fond, cette annonce paraît plutôt curieuse. Car, en toute objectivité, la conférence économique nationale organisée à grands frais en décembre 1996 a déjà fait le diagnostic du mal et l'assorti de recommandations et engagements, on ne peut plus salutaires. «Les plus jamais ça» de cette conférence économique nationale en eux seuls définissent clairement les règles fondamentales de la moralisation de la vie publique. La question qui se pose à l'annonce de la tenue de ce forum est de savoir si c'est cette assemblée qui va trouver les remèdes pour une impulsion décisive de la moralisation de la vie publique ou venir plutôt renforcer les trouvailles de l'historique rencontre économique de décembre 1996? En priori, le forum sur la moralisation de la vie publique n'est-il pas parti pour être un gaspillage d'argent, d'énergie et de temps ? A la limite, ne serait-ce pas qu'un simple et pur replâtrage, la juxtaposition de recommandations résolutions similaires qui ont été déjà ses et qui n'attendent que leur mise en œuvre concrète ?

Tous et chacun, nous devons nous efforcer de découvrir et consolider nos complémentarités dans le respect de nos différences, nous devons affirmer, avec force et constance, notre volonté de vivre ensemble, dans la concorde et la solidarité, pour construire notre pays. C'est à ce prix que nos efforts seront fructueux pour tous et restaureront la confiance et le crédit dont nous avons besoin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour construire un avenir radieux.

Toutes choses qu'aucun forum, fût-il de la moralisation et animé des meilleures intentions, ne nous donnera jamais sans une prise de conscience de ce que nous sommes, des réalités dans lesquelles nous baignons et des lendemains que nous nous souhaitons.

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

CLAC : DES STRUCTURES À REDYNAMISER

Les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) pourraient végéter dans la routine, voire sombrer dans la léthargie si l'on ne veillait à leur gestion correcte y compris le suivi régulier de leurs activités. C'est la nécessité qui a amené le ministère de la Culture et de la Communication, avec le soutien financier de l'Agence de la Francophonie, à organiser un stage de formation des animateurs de CLAC du réseau de l'Atacora. Cet atelier qui s'est tenu du 12 au 16 janvier dernier à l'école normale intégrée de Natitingou a regroupé, outre les techniques du domaine, une dizaine de sous-préfets de l'Atacora dont les localités disposent de CLAC.

La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le préfet du département, assisté d'un représentant du Responsable national des réseaux CLAC du Bénin.

Les participants à cet atelier ont suivi durant la formation, des exposés sur des thèmes aussi variés que dignes d'intérêt. On peut citer entre autres, l'histoire des centres de lecture, la convention s'y rapportant, les différents acteurs du projet, la bibliothéconomie, le règlement intérieur et la maintenance des appareils audiovisuels. Des visites de terrain, notamment à Tanguiéta et à Tanouggou leur ont permis de faire des collectes itinérantes.

ATLANTIQUE

BIENTÔT UNE MAISON DES JEUNES Digne DU NOM, POUR COTONOU

Un projet dont la réalisation fera, sans nul doute, le bonheur de notre jeunesse, c'est la future maison des jeunes de Cotonou qui se dressera en plein cœur du quartier Agla situé dans la zone nord de la ville. La construction de ce centre est entièrement financée par la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour 150 millions de francs CFA. Si nos concitoyens, à juste titre, sont devenus allergiques aux cérémonies de pose de première pierre, c'est que l'espoir qu'elles font naître ne se réalise que rarement. Heureusement, les interventions de la LNB sont là pour nous prouver le contraire. Le geste symbolique accompli, lundi 12 janvier dernier, par le ministre de la Jeunesse, des sports et loisirs, en présence notamment du directeur général de la LNB et du préfet de l'Atlantique a bien valeur d'acte de conviction et de volonté politique.

Selon le projet présenté par le directeur du cabinet d'expertise IMOTEPH, maître d'œuvre, quatre grandes activités seront menées au niveau du futur centre.

- Concerts, activités théâtrales, conférences et réunions diverses dans la salle polyvalente et théâtre de verdure ;

- lecture à la bibliothèque ;

- activités manuelles d'animation et de formation (coiffure, couture, menuiserie, vannerie, mécanique pour cycles) ;

— sports de mains : handball, basket-ball, volley-ball.

La salle polyvalente occupera une surface de 520 m² et comprendra un auditorium d'une capacité d'environ 350 personnes.

Le théâtre de verdure couvrira lui 250 m² avec des gradins pouvant contenir 200 personnes.

En total, la surface du site d'accueil est de 5.500 m² environ.

Le ministre Damien Zinsou Alahassa a saisi l'occasion de cette cérémonie pour inviter tous les acteurs du projet à réfléchir d'ores et déjà à l'équipement de cette Mairie des jeunes.

BORGOU

LA COMMISSION NATIONALE DE DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES SUR L'ÎLE DE LÉTÉ.

L'île de Lété, d'une superficie de 90 km² environ, située entre les deux bras du Niger à la hauteur des sous-préfectures de Karimama (Bénin) et Gaya (Niger) fait, depuis l'indépendance en 1960, l'objet d'un litige entre les deux pays voisins. Situation conflictuelle latente, ce litige a même donné lieu, en 1963, à une expédition de l'armée dahoméenne destinée à protéger la vie de nos ressortissants de l'île à la suite d'affrontements y ayant opposé agriculteurs et éleveurs. Une médiation du Conseil de l'Entente avait alors permis de calmer les esprits, sans que toutefois un règlement définitif soit intervenu jusqu'à ce jour.

L'île de Lété est reconnue par les textes coloniaux de 1920 à 1925 dont une lettre du Français Moretti en 1925 comme appartenant au Dahomey (Bénin). L'accord de Yamoussoukro adopté sous les auspices de l'Entente stipule qu'en attendant, les deux parties peuvent cohabiter et exploiter l'île.

Depuis lors, seules les populations nigériennes occupent l'île. Leur nombre est estimé à 1.500 habitants environ. Cet état de chose ne pouvait être occulté lors des travaux de la 3ème session de la Commission mixte bénino-nigérienne du 8 décembre 1997. Voilà le contexte et le souci dans lesquels une délégation de la Commission nationale de délimitation des frontières a effectué le 12 janvier dernier, une mission de reconnaissance sur l'île dans la sous-préfecture de Karimama. La délégation, conduite par le directeur général de l'Institut géographique national (IGN) et le préfet du Borgou était composée de géographes, de cartographes, d'historiens et autres personnes-ressources. Les membres de la délégation ont réaffirmé aux populations riveraines de Karimama et surtout à celles de Gourouberi leur droit d'habiter et d'exploiter l'île dans une cohabitation avec la population d'origine nigérienne.

MONO

L'ALPHABÉTISATION AU SERVICE DE L'AUTO-PROMOTION

Privilégier la lutte contre l'ignorance, gage de réussite du processus de l'autopromotion, tel est, entre autres, l'un des objectifs essentiels d'un programme d'alphabetisation qui vient d'être lancé dans le département du Mono.

L'initiateur de cette vaste campagne est le Programme d'appui au développement du secteur agricole (PADSA-DANIDA). Les bénéficiaires retenus pour la présente phase sont les producteurs des sous-préfectures d'Aplahoué et de Klouékanne. Dans ce cadre, les organisations payannes de dix-huit villages sont pour le moment concernées.

Outre le PADSA, la Fédération des Unions des producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin) et l'ONG CBDIBA (Centre béninois pour le développement des initiatives à la base) sont également parties prenantes dans l'opération d'alphabetisation qui vient de démarrer.

La cérémonie officielle de lancement a été l'occasion pour les représentants des divers organismes impliqués dans ce programme d'exprimer leur espoir de voir la présente formation déboucher sur des résultats escomptés, notamment grâce à l'accroissement du nombre de projets et micro-projets financés.

Il importe de souligner que le Programme d'alphabetisation de PADSA-DANIDA vise à former environ 3.000 apprenants pour un coût global de plus de 47 millions de francs CFA dans les départements du Zou, du Mono et de l'Ouémé.

OUÉMÉ

MUSÉE HONNÉM : UNE SUBVENTION ALLEMANDE DE PLUS DE 17 MILLIONS DE FRANCS CFA POUR SA RESTAURATION

Le musée Honnem de Porto-Novo pourra bientôt s'enorgueillir de la restauration de ses temples et tombes qui font l'attrait de ce haut-lieu du patrimoine culturel national. En effet, la République Fédérale d'Allemagne vient d'octroyer à notre pays une subvention de 17.800.000 de francs CFA pour lui permettre d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaires à une telle réhabilitation. Ce faisant, les Autorités de notre pays, et en particulier le ministère de la Culture et de la Communication, signataire de l'accord avec l'ambassade de la RFA, entendent "valoriser et redynamiser les activités du musée en offrant des espaces et éléments plus significatifs du patrimoine culturel aux visiteurs de tous genres".

Le Chargé d'affaires de l'ambassade de la RFA s'est félicité de la signature de l'accord d'autant qu'il apparaît pour son gouvernement comme une nécessité d'aider le Bénin à préserver ce patrimoine précieux.

Pour sa part, le directeur de cabinet du ministre de la Culture et de la Communication a rappelé à cette occasion que le palais royal de Honnem a constitué avant toute influence extérieure, le noyau architectural à partir duquel s'est opérée l'urbanisation de la cité Hogbonou.

ZOU

LE POSTE PÉAGE-PESAGE DE SAVÈ-DIHO OUVERT AU TRAFIC

Cet poste péage-pesage de Savè-Diho, long de 600 mètres, a été officiellement mis en service le vendredi 9 janvier dernier. Situé sur le tronçon Savè-Parakou de l'épine dorsale de notre réseau routier national, le poste de péage-pesage de Diho est d'une importance capitale dans le domaine des échanges avec les pays de l'interland. Son ouverture au trafic constitue sans nul doute un événement de taille sur le plan économique.

Les travaux de construction et d'équipement dudit poste auront coûté la bagatelle de 655 millions de francs CFA. Selon le ministre des travaux publics et des transports, M. Kamarou Fassassi, qui a procédé officiellement à la mise en service des infrastructures, le poste péage-pesage de Diho est le premier né de la génération des postes de péage qui seront installés sur le réseau routier national. Ces postes, a-t-il dit, ont un double rôle. D'abord, celui de sauver nos routes des dégradations précoce liées aux surcharges constatées dans les transports de marchandises. En outre, celui de permettre une meilleure mobilisation de la contribution de l'usager à la sauvegarde du patrimoine socio-communautaire.

Cette importante réalisation a été rendue possible grâce à une subvention de la Caisse française de développement (CFD), représentée à la cérémonie par M. Sébastien Youssi. Le préfet du Zou, Ibrahim Soulé Agbétou, présent aux côtés du ministre a pris l'engagement au nom des populations du Zou de veiller à une bonne utilisation des nouvelles installations.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN";

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

PETITE MONOGRAPHIE HISTORIQUE DE JAKOTOMEY DANS LE MONO

(Suite de la page 4 du n° 694)

II — LA CHEFFERIE DE JAKOTOMEY

Jakotomey a été, très modestement et sans grande ambition, une chefferie villageoise. Ses dirigeants ont toujours été des hommes du clan Ajavi, clan de ceux-là même qui sont considérés à juste titre comme les fondateurs et les chefs de terre, les propriétaires du village. Toyu, chef de collectivité au départ, a été le premier chef, la chefferie étant hérititaire, un des ses fils devrait lui succéder : c'est Sosa Adri⁽¹⁰⁾. Très contesté, il était loin de faire l'unanimité ; mais comme c'était l'homme le plus en vu parmi les enfants de Toyu et que la majorité des gens ne voulaient pas de lui, il fut décidé de choisir un autre candidat, toujours du clan Ajavi, mais cette fois du côté de la famille d'Amuzun. Le choix porta alors sur un descendant de celui-ci, du nom de Fan-n-bo qui créa le quartier Gahu. Tout en restant légitimement dans le clan Ajavi, la chefferie a été détenue à Jakotomey, des générations durant, par la branche des Amuzun jusqu'à la période révolutionnaire où elle revint chez les Toyu par le biais de Zondoga, fils de Dansu qui est lui-même un petit-fils de Toyu.

D'après nos informateurs⁽¹¹⁾, Jakotomey semble avoir reconnu, durant la période précoloniale l'autorité d'un autre petit village plus ancien, Ngibézamney⁽¹²⁾, à 3 km environ d'ici, sur la route menant à Dogbo. L'on observa cependant un renversement d'autorité politique et de présence au début de la période coloniale, à la suite d'un incident entre Jakotomey et Ngibézamney. En effet, un fils de Toyinmu chef de ce village avait une femme qu'un ressortissant de Kpmashihué quartier de Jakotomey est allé enlever. En guise de représailles pour venger son fils, Toyinmu se rendit lui-même en hamac à Jakotomey pour y incendier la maison de celui qui a enlevé sa bru. Le mécontentement de la population soulevée était à la mesure des dégâts causés par l'incident allumé par le chef Toyinmu. Sosa Adri, fils de Toyu alla se plaindre du comportement de Toyinmu au commandant de Cercle à Akplahou qui commandait alors la région. Celui-ci condamna Toyinmu qui fut détrôné sans être remplacé par son successeur Ngibézamney. Le courage qu'a eu Sosa Adri à dénoncer Toyinmu auprès du commandant de Cercle n'a pas été en mesure de rebousher sa côte de popularité à Jakotomey dont il comptait accéder à la chefferie. Nous avons déjà vu que son cousin Fan-n-bo lui fut préféré. Ce dernier fut proclamé chef de Jakotomey commandant désormais Ngibézamney qui perdit du coup son hédonisme traditionnelle sur la région alors dominée comme aujourd'hui par des activités rurales.

III — APERÇU ÉCONOMIQUE

La production économique est dominée par l'agriculture. Les paysans étaient

les plus nombreux : ils cultivaient des tubercules comme l'igname avec ses très nombreuses variétés ; le manioc, la patate douce, le taro, etc. Quant aux céréales, elles concernaient surtout le maïs. Arachide, haricots de toutes sortes, plusieurs légumes, etc., étaient également cultivés de même que quelques agrumes.

Le bananier existait et certaines de leurs variétés donnaient jusqu'à deux régimes alors qu'un bananier ne produit en général qu'un seul régime à la fois. Des denrées agricoles les plus consommées devraient cependant l'igname dont les variétés connues à l'époque ont aujourd'hui beaucoup diminué et le maïs.

Jakotomey, comme toutes les localités de l'époque, connaissait des périodes de famines dues à la pénurie de denrées agricoles consécutives aux invasions de criquets migrateurs à des sécheresses anormalement prolongées. Dans le dernier cas, le chef du village envoyait une délégation avec des présents auprès du roi de Tado qui se rapprochait des divinités pour solliciter la pluie. La même démarche se faisait quand il y avait surabondance des pluies, également préjudiciable à la production agricole.

Durant la période précoloniale, l'activité cynégétique était très développée dans une région forestière où le gibier à poils et à plumes, de même que les pachydèmes étaient abondants : antilope, biche, aulacode, buffle, léopard, lion, éléphant, perdrix, pintade, etc. Le fondateur lui-même n'était-il pas chasseur de son état ?

L'activité halieutique, quasi nulle ici, mérite à peine d'être signalée.

L'élevage axé sur quelques ovins et caprins et la volaille, constituait la nourriture des divinités et permettait aux habitants d'améliorer leur ordinaire.

En marge de ce secteur primaire dont vivaient la plupart des gens de Jakotomey il y avait également le secteur secondaire qui était un domaine d'appoint.

Le travail du fer existait ici depuis la période précoloniale. Il ne semble pas avoir existé de métallurgistes, c'est-à-dire des travailleurs du fer qui se sont spécialisés dans l'extraction du minerai à partir des roches ferrugineuses. Il n'y a en fait ici que des forgerons qui se contentent de transformer le fer déjà extrait en outils de toutes sortes.

A l'inverse de la forge, exclusivement réservée aux hommes, la poterie est l'af faire exclusive des femmes. Les potières allaient chercher l'argile indispensable à leur métier dans les carrières de Dévé à une vingtaine de kilomètres et de Balimé, deux fois moins loin. Elles s'y rendaient à pied, les calebasées sur la tête. Les bassines, vases émaillés, vont aujourd'hui remplacer les vases traditionnels de cucurbitacées.

Durant la période précoloniale, les potières ne se rencontraient surtout que

dans deux quartiers : Dansuhué et Ségbénihué. S'ils ont sauvegardé leur vieille réputation de production céramique, ils semblent cependant avoir quelque peu cédu à la part du quartier Gbognonihué depuis quelques décennies. Ses potières, nombreuses, font preuve d'un grand dynamisme et d'une étonnante initiative en matière de production céramique. En partie consommée sur place, en partie vendue aux marchés d'Azovi, celle-ci est connue dans toute la région pour sa relative abondance et sa grande qualité.

Les hommes s'adonnaient au tissage à partir du coton en partie cultivé par les paysans et filé par les femmes. Dansuhué et Ségbénihué étaient les deux quartiers de tissage, une activité qui a très tôt disparu.

La teinturerie, activité féminine n'a jamais été très florissante. Les teinturières utilisaient les jeunes pousses d'indigo.

Le secteur tertiaire, celui des échanges, était très dynamique, montrant ainsi que Jakotomey était loin de vivre en autarcie. En marge du troc, la monnaie d'échange était le cauris, coquillage, monnaie venue des mers chaudes de l'aire indo-pacifique. Les habitants de Jakotomey étaient présents sur les marchés de la région, soit pour vendre, soit pour acheter, soit pour rencontrer des amis et des connaissances ; pendant des décennies, les gens d'ici fréquentaient surtout le marché du village de Dandrome où ils côtoyaient ceux de ce village et des nombreux villages environnantes dont particulièrement Kinkinhué. Une querelle fut à l'origine de l'abandon du marché du nom de Kodéba'mné. Il s'animait au départ toute la journée jusqu'au crépuscule. A la suite de la concurrence du marché de Kinkinhué, Kodéba'mné connaît un déclin qui le confina depuis lors au rôle de marché de nuit qui ne s'anime qu'à partir du crépuscule.

Ici comme dans la région, les échanges portent en général sur les denrées de première nécessité.

CONCLUSION

La réalisation d'une approche monographique sur Jakotomey est une modeste contribution pour une meilleure connaissance de l'aire culturelle ajatada. Elle confirme qu'effectivement les incursions et razzias des troupes aborigènes allaient jusque dans la région de Tado, et provoquaient des migrations, facteurs de peuplement ou de repeuplement. La mise d'un accent particulier sur les facteurs attrayants de tel ou tel site, les conditions et les modalités de mise en place des populations, l'étude des clans et des quartiers de l'onomastique, de la vie de relation, de la production économique sont quelques-uns des aspects qui doivent sous-entendre

l'étude des monographies villageoises, prélude utile à des approches historiques plus larges et plus ambitieuses.

NOTES

(10) Il se nommait au départ Sosa avant d'ajouter à ce nom, celui, fort de Adri.

(11) Ils ont été déjà cités plus haut dans la note 8.

(12) Cette chefferie mérite une étude spéciale qui permettra de mieux connaître les légendes de la région.

A. Félix Iroko

Ce qu'il serait bon que vous sachiez

COMMENT LUTTER CONTRE LA BRUCHE DE L'ARACHIDE ?

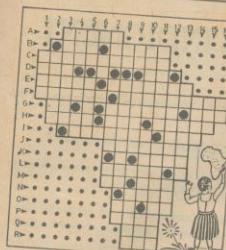


Les chercheurs espèrent venir à bout de cette petite bruche qui peut détruire rapidement les stocks d'arachides entreposés.

Le principal ennemi de l'arachide est un minuscule coléoptère appelé bruche (*Caryedon serratus*) qui, au Sénégal, grand pays producteur d'arachide, peut parfois détruire en quatre mois plus de 80 % des stocks entreposés. Le laboratoire de protection des stocks contre les insectes nuisibles de l'ORSTOM et de l'ITA (Institut de technologie alimentaire) à Dakar, Sénégal, a recherché des méthodes de lutte plus efficaces et respectueuses de l'environnement contre ce ravageur.

Les entomologistes ont découvert que les bruches qui infestent l'arachide sont génétiquement identiques à celles qui infestent les goussets d'une légumineuse abondante dans la plupart des régions du Sénégal, le nügig (*Piliostigma reticulatum*). Constatant que l'infection est assez rare lorsque cette légumineuse sauvage est absente, les chercheurs en ont conclu que l'arachide est infestée dès le début du séchage dans les champs. Ils recommandent donc aux agriculteurs d'éliminer les goussets de *Piliostigma* avant leur maturité en les cueillant pour le bétail, de réduire le temps de séchage au champ de stocker l'arachide dans des sacs de polypropylène tressés, bien remplis et fermés hermétiquement, etc. Un traitement soigneux des lieux de stockage permet d'éviter que les insectes puissent subsister d'une année sur l'autre et s'y reproduire. Le laboratoire ITA / ORSTOM poursuit actuellement ses recherches notamment sur des substances naturelles au pouvoir insecticide et sur la rationalisation des techniques de solarisation contre la bruche de l'arachide.

Alex Delobel-Mbacké Sembene
Laboratoire ITA / ORSTOM

UN PEU DE DISTRACTION**L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS****HORIZONTALEMENT**

— A. Grande épée droite. — B. Déviateur. — C. Virtuelle. — D. Attaché. Couronne de las. — E. Appuyé sur son siège. Anteautir. — F. Tressus. Facature. — G. Vingt-deuxième et cinquième lettre de l'alphabet. Qui n'est plus en accord avec le réel. Pronom personnel. — H. Va en justice. Organisations des Nations unies. Indice. — I. Perceva. Epoque. — J. Alcaloïde de la fève de cababar. — K. Pilastre cornier. — L. Qui a du bon sens. — M. En matière de Levant. — N. Boîte, coquille. — O. Prêtresse d'Héra. Préposition. — P. Possessif. — Q. Elimé. — R. Chef éthiopien.

VERTICALEMENT

— 1. Non scellant. — 2. Désœuvrée. — 3. Empilés. — 4. Transpose. Note inversée. Consommé de tous. — 5. Dix minutes. Conservée avec du sel. — 6. Possessif. — 7. Absouscier. Equipé. Pronom. — 8. Pronom. Répousier. Pronom. — 9. Consommé de chou. Couche dor. Viscère musculaire. — 10. Démembre. Égalisée. Grande puissance. — 11. Demmures. Inattendus. — 12. Attachent. Possessif. — 13. Fin d'infini. Garnir un bâtiment de volets. — 14. Un Allemand. — 15. Bière anglaise. — 16. Coutumes.

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ**Des vaches contre les caries**

Un vaccin destiné à lutter contre les caries dentaires vient d'obtenir des résultats encourageants selon le professeur finlandais Jorma Tenovuo, qui l'a mis au point. Ce vaccin, fabriqué à partir d'anticorps humains est destiné à lutter contre les caries provoquées par des streptocoques.

Comment le vaccin a-t-il mis au point ? À partir des streptocoques responsables des caries, qui ont été inoculés à des vaches. Du

Grillades sans risque

On le sait, faire griller une viande libérée des substances cancérogènes. Or, des recherches menées en Californie (Etats-Unis) par le laboratoire national Lawrence Livermore viennent de trouver un moyen d'éliminer ce risque.

Selon ces chercheurs, il suffit de faire marinier la viande avant de la griller dans un mélange d'huile d'olive, de sucre, de citron, de sel, de moutarde et d'ail pour diminuer son pouvoir cancérogène. Ainsi préparée, assureront les chercheurs, la viande produit dix fois moins d'acides hétérocycliques cancérogènes qu'une pièce non marinée.

ROUE MESSAGERE

"La vérité est dans l'opinion publique". C'est le sens du message proverbial inscrit sur la roue ci-après dessinée. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez vers la droite. Le tout est de trouver la lettre de départ.

Amusez-vous bien !

(Réponse en page 10)

CHIFFRES CODÉS

Dans la grille ci-dessous, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

E=□	G	E	G	E	H	=25
F=□	E	G	E	G	E	=22
G=□	F	F	H	F	H	=28
H=□	H	E	G	H	E	=22
	H	G	H	F	G	=32
	23	26	28	27	22	
	11	11				

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

(Réponse en page 10)

(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER**LE BON LANGAGE****À propos du verbe "descendre"**

Le verbe "descendre" se conjugue avec l'auxiliaire "avoir" quand on veut exprimer une action : il a rapidement descendu l'escalier.

L'auxiliaire "être" s'emploie pour exprimer l'état résultant de l'action : mon frère est descendu, depuis longtemps...

Cependant, malgré ces règles, on emploie souvent l'auxiliaire "être" quelle que soit la nuance : l'action ou le résultat de l'action.

Quant aux formules : "descendre en bas", "monter en haut"... ce sont des pléonasmes qu'il faut remplacer par : descendre... ou monter.

AUTOUR D'UN MOT**"Fleuve" et "rivière"**

Une "fleuve" est un important cours d'eau qui reçoit des affluents et se jette dans la mer.

Une "rivière" est un cours d'eau d'une certaine importance qui se jette dans un fleuve ou dans une autre rivière.

Quant aux petites rivières qui se jettent directement dans la mer, on les appelle parfois "fleuve côtier".

Remarque : Tout ce qui est "fluvial" a rapport aux fleuves, voire aux rivières. Ce qui est "fluviale" est tout ce qui vit ou pousse dans les eaux courantes.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT**"Décroissance" ? "décroissement" ? ou "diminution" ?**

En principe, il faut parler de "décroissance", quand il s'agit d'être de ce qui se rapporte aux êtres ; la décroissance de la natalité.

On parle de "décroissement" lorsqu'il s'agit de choses : le décroissement de la durée des jours.

Mais en pratique, le terme de "décroissement", quoique parfaitement correct, est rarement utilisé. On emploie plutôt dans ce cas : "diminution".

"Diminution" signifie également : amoindrissement ou rabais.

LE SEXE DES MOTS**Termin... antipode... autoroute...**

L'un de ces noms est du genre féminin. Lequel ?

Réponse : Une autoroute.

On dit : un antipode et un termin. Rappelons qu'un antipode est un lieu de la terre diamétralement opposé à un autre. Par extension, être "l'antipode" ou "aux antipodes" signifie être très différent, à l'opposé. Exemple : votre raisonnement est à l'antipode du bon sens.

AUTOUR D'UN MOT**Le verbe "risquer"**

Il ne faut jamais appliquer le verbe "risquer" à un événement heureux que l'on désire, car courir un risque c'est s'exposer à un danger : on risque de perdre son argent... on peut avoir des chances de gagner à la loterie.

DES MOTS VOISINS

Dans le domaine de la médecine, une plante qui sert de remède, est-ce une plante "médicale" ou "médicinale" ?

Réponse : une plante médicinale sert de remède.

Tout ce cu' concerne la médecine est médical : u. orvage médical.

LA BONNE TOURNURE**"J'en ai tellement envie"****"J'ai si mal"...****LE MOT DÉFIGURÉ**

L'action de se rebeller, est-elle une "rébellion" ou une "rébellon" ? Accent ou pas d'accent sur le premier E ?

Réponse : On doit dire une rébellion, avec un accent aigu sur le premier E. Par contre, on dit se rebeller... sans accent.

AUTOUR D'UN MOT**"Tonnerre"**

Le mot "tonnerre" désigne essentiellement le bruit éclatant qui accompagne la foudre. On parlera des roulements du tonnerre...

L'expression "la chute du tonnerre" n'est donc pas très correcte. C'est la chute de la foudre qu'il faut dire... et cette chute, produit du tonnerre.

La foudre c'est le phénomène électrique... le tonnerre c'est le bruit produit par l'explosion... une nuance

NATION

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE : LES CORPS CONSTITUÉS DE LA NATION S'INDIGNENT

Le mois de janvier est le mois des vœux. Dans le sillage des corps constitués, la société civile a présenté ses vœux au Chef de l'État, le Président Mathieu Kérékou.

Cette année, la particularité de cette cérémonie est qu'elle intervient à un moment où la moralisation de la vie publique est plus qu'à l'ordre du jour. Tout le monde en parle. La Banque mondiale, le FMI, le PNUD et autres en parlent aussi. La lutte contre la corruption pourrait même devenir un critère fondamental à remplir par les pays en développement avant de bénéficier de l'aide extérieure. Un atelier régional tenu du 13 au 15 janvier dernier à Cotonou appelle même à un effort accru dans la lutte contre la corruption. C'est ainsi que les participants à cet atelier ont approuvé une série d'actions à mener au niveau national, sous-régional et régional par les gouvernements avec le soutien de la société civile et de la communauté internationale. Ces actions fondées sur une stratégie en deux phases, (prévention et sanction), comportent entre autres :

- une mobilisation accrue de la société contre la corruption au moyen de l'éducation, de l'information et du dialogue, un engagement politique au plus haut niveau dans la lutte contre la corruption ;
- la mise en place d'institutions appropriées de lutte contre la corruption ;
- le renforcement des institutions étatiques de supervision et de contrôle : commissions parlementaires, chambre des comptes, justice, police, etc. ;
- l'implication accrue des médias et le renforcement de leur rôle dans l'investigation et la dénonciation des cas de corruption ;

- l'amélioration de la coopération régionale et sous-régionale pour combattre la corruption trans-frontalière ;
- l'adoption du pacte d'intégrité dans la promotion des marchés publics ;
- l'amélioration de la sécurité de l'emploi et la création de mesures incitatives à l'intention des fonctionnaires et des responsables du gouvernement ;
- une assistance accrue de la communauté internationale, en particulier dans l'arrestation et l'extradition des responsables corrompus en fuite et le rapatriement de leur butin ;
- la simplification et la vulgarisation des règles et procédures du gouvernement ;
- l'aide des agences internationales de développement pour renforcer les capacités et les compétences nationales et régionales de lutte contre la corruption.

Trois jours avant la tenue des assises de cet atelier, la société civile avait tiré sur la sonnette d'alarme en ce qui concerne la corruption dans notre pays. C'était au cours de la présentation des vœux au Chef de l'État le vendredi 9 janvier dernier. Plus qu'une réquisition, le porte-parole de la société civile, Me Jean-Florentin Félibo a, sans détour, située la responsabilité des uns et des autres, spécifiant même celle du Chef de l'État face à l'aggravation du fléau.

Sans commentaire le journal la "Croix du Bénin" présente à ses lectrices et lecteurs l'allocution in extenso du représentant de la société civile, Me Jean Florentin Félibo. Lisez plutôt.

Monsieur le Président de la République,

Il y a un an, dans cette même salle de la Présidence de la République, s'étaient réunis les représentants des Corps Constitués de la Nation pour vous présenter, suivant la tradition, leurs vœux pour la nouvelle année.

Les voici, de nouveau, réunis, ce jour, 9 janvier 1998, autour de vous et en présence de votre gouvernement, pour sacrifier à la tradition.

Redoutable mission qui m'échoit et que j'ai accepté d'accomplir non sans appréhension.

Monsieur le Président de la République ! qu'il me soit donc permis, de vous souhaiter, en votre nom, pour 1998, une bonne et heureuse année ! une bonne santé physique et morale. Les mêmes vœux vont également à l'adresse de votre famille : votre épouse et vos enfants.

À ces vœux légitimes, voire naturels, il me plaît d'ajouter les souhaits d'un succès éclatant dans la conduite des affaires de l'État durant votre mandat.

Le peuple béninois vous sait gré et continue de vous savoir gré d'avoir, en 1989, pris l'historique décision d'organiser en février 1990, la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation.

Tout le monde est conscient aujourd'hui des profonds bouleversements que cette rencontre a provoqués : le changement, en douceur, d'un régime marxiste-léniniste, pur et dur — puisqu'il avait provoqué le départ en exil de la plupart de ses meilleurs fils et filles et la confiscation illégale de leurs biens —, par un système démocratique et libéral, dans lequel chacun apprécie les bienfaits de la LIBERTÉ : liberté de pensée, liberté d'expression et liberté d'action dans presque tous les domaines.

ALLOCUTION DU PORTE-PAROLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

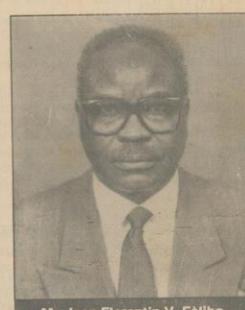
Par conséquent, il n'est que justice que le peuple jadis meurtri, vous réinvestisse de nouveau, pour conduire sa destinée.

En demeurant toujours égal à vous-même, il vous appartient de parachèvez maintenant l'œuvre commencée en 1990, et poursuivez par votre successeur, le Président Nicéphore Soglo, de 1991 à 1996.

Les Béninois ont pu se convaincre, avec raison, durant la transition de mars 1990 à avril 1991, que vous étiez, contrairement à ce que certains ont pu penser ou ont pu dire, un homme de paix ! Un patriote sincère, réprouvant la violence et l'injustice !

L'heure est donc venue maintenant de faire profiter de ces qualités, le peuple béninois tout entier.

Il y a, environ six semaines, précisément le 27 novembre 1997, vous avez reçu, avec fastes et honneurs, votre prédécesseur, le Président Soglo ! À la satisfaction générale ! Geste magnifique et superbe ! qui traduit de votre part, l'esprit de pardon et de réconciliation, non seulement entre deux Hommes d'État, mais entre deux camps rivaux, voire antagonistes de la nation béninoise, unique !



Me Jean Florentin V. Félibo

Les Corps constitués de la Nation saisissent cette occasion pour vous exprimer leur joie, leur satisfaction, leurs félicitations et leur gratitude, pour ce geste magnanime et pacificateur qui a amorcé la réconciliation du peuple béninois avec lui-même.

Il est à souhaiter que cette entreprise commence se poursuive pour réaliser dans la paix, entre les fils et filles de ce pays, la réconciliation et la concorde.

Vous le savez bien, Monsieur le Président de la République ! les travailleurs manifestent, depuis quelques semaines, leur mécontentement à l'égard de votre gouvernement. Que faire pour apaiser leurs colères et leurs rancœurs ? Si les grèves se multiplient dans les administrations et les services publics, ce sont des milliards de francs perdus pour tout le monde, pour toutes les parties.

C'est pourquoi la Société civile recommande de dialoguer, de s'asseoir autour de la même table, pour trouver les solutions les meilleures pour l'État et pour ses travailleurs !

Ne dit-on pas qu'il n'existe pas de problème qui ne puisse trouver de solution entre gens de bonne volonté ? Si chacune

des parties faisait montre de bonne volonté, l'on parviendrait à coup sûr à régler les contentieux existants. Il est temps de mettre chacun devant ses responsabilités, pour sauver le Bénin. Tant que les malaises sociaux n'auront pas été jugulés, il faudra craindre le pire ! Et le pire n'est pas envisageable pour notre pays. Par conséquent, tout devra être mis en œuvre pour l'éviter.

Le succès de votre action à la tête de l'État passera nécessairement par la moralisation de la vie publique. Vous l'avez d'ailleurs très tôt perçu, lorsque dans votre opuscule «PRÉPARER LE BÉNIN DU FUTUR» vous écriviez ceci :

«L'intégrité des dirigeants politiques est l'arme de dissuasion la plus efficace contre la corruption généralisée qui gangrène le tissu économique et social de notre pays» (p. 59 op. cité)..

«Lorsque la corruption devient endémique, c'est l'ensemble de la machine économique qui est miné par les lois mafieuses du profit occulte et illicite, le règne de l'argent sale, la compromission et la vénétilité des agents de l'État. Il y a alors péril pour la société d'autant que le phénomène s'auto-alimente et a tendance à s'accélérer».

«La corruption est la plus grande menace au redressement économique de notre pays et à l'enracinement des valeurs de la démocratie républicaine. Elle décourage les investissements privés, entretient l'inflation, développe la paresse dans la fonction publique, empêche le bon fonctionnement de l'appareil économique.» Fin de citation (p. 60).

Monsieur le Président de la République ! En écrivant ces lignes, vous avez raison ! mille fois raison ! C'est pourquoi l'on peut se permettre, à cette occasion unique, de vous citer longuement, pour rappeler à tous les représentants des corps constitués ici présents ou représentés que

L'œuvre de moralisation est une œuvre collective gigantesque à laquelle nous devons tous participer.

Si vous partagez cette opinion, vous conviendrez que ce n'est pas une cellule de trois ou quatre personnes, installées à la Présidence de la République qui pourra lutter efficacement contre la corruption, malgré leur bonne volonté et leur pleine disponibilité.

L'analyse de l'ampleur de la tâche autorise à envisager une structure permanente de lutte contre la corruption et pour la moralisation. Un ministère spécifique paraît tout indiqué pour mener cette lutte. Pourquoi?

Parce que «la prévention de la corruption suppose la mobilisation de toutes les Forces Vives de la Nation, leur adhésion volontaire et active à des comportements fondés sur des valeurs éthiques clairement établies et des références déontologiques incontestées».

Il devient dès lors impératif d'élaborer des codes de déontologie avec la participation effective et efficiente de tous à savoir, la hiérarchie, les fonctionnaires de toutes catégories et les usagers eux-mêmes.

Une telle structure permanente aurait en charge d'élaborer des codes spécifiques, propres à une administration donnée ou à une entreprise donnée. Ces codes comprendraient des principes et des recommandations d'une portée générale s'appliquant à tous. Ils établiraient les droits, définiraient les obligations et préciseraient les sanctions immédiates qui frapperait presque automatiquement tous les contrevenants, sans exception ni sursis.

Ces codes devront contenir, le cas échéant, des dispositions particulières pour des catégories d'agents plus exposés en raison de leurs fonctions, ou pour des opérations à risques, tels que les marchés, les concessions, les opérations d'urbanisme, les mouvements de fonds, etc.

Ils apporteront des réponses claires et aussi homogènes que possibles à toutes les questions qui se rapportent aux relations entre les responsables politiques et les prestataires de services.

Ces codes auront l'avantage de servir de références auxquelles l'on pourra se reporter pour adopter des normes de comportement : pour savoir ce qui doit être refusé ou toléré et aménager un système consultatif en cas de doute.

Ces codes embrassent tous les aspects de la vie publique, aussi bien au niveau des collectivités territoriales que de leurs établissements publics qui découlent de la décentralisation de l'administration territoriale.

On sait que la décentralisation donnera aux responsables de la vie locale, élus et fonctionnaires, des compétences étendues. La mise en place, au sein même de ces collectivités, de structure de contrôle, ou de services d'inspection adaptés à la dimension de leurs nouveaux pouvoirs est indispensable si l'on veut éviter qu'elles soient gangrénées par la corruption.

Au regard de ces données schématiques, il convient de prendre résolument le taureau par les cornes et être prêt à briser par tous les moyens légaux, tous ceux qui tenteraient de vous empêcher d'aller de l'avant. Ce sont d'ordinaire, les flatteurs, les flagorneurs.

Feu le Président Pierre Mendès-France disait : (je cite) : «Gouverner, c'est choisir

sir». C'est vrai ! Pour bien gouverner ce pays et atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, il faut savoir choisir les hommes et les femmes qui, à vos yeux présenteront les trois qualités ci-après : compétence, intégrité et patriotisme.

Ces qualités résument toutes les autres.

Dans cet aéropage des Forces Vives de la Nation qui vous entourent ce jour, vous savez bien, Monsieur le Président de la République ! vous qui connaissez bien ce pays, pour l'avoir gouverné par le passé, que vous pouvez trouver des femmes et des hommes hautement compétents, moralement intègres et ardemment patriotes pour constituer la nouvelle équipe que vous envisagez, parait-il, de former.

Il ne s'agira pas pour cette nouvelle équipe de vaincre la fatalité, mais de relever le défi du développement de notre pays. Comment ?

Il faudra faire du Bénin une «terre d'asile» pour les investisseurs nationaux de l'intérieur et de l'extérieur, d'une part, et pour les investisseurs étrangers d'autre part. Car seuls les investissements sont créateurs d'emplois et producteurs de richesses dont le peuple a besoin pour résoudre ses problèmes, nombreux et divers.

Personne ne vous en voudra de remercier purement et simplement ceux de vos collaborateurs ou gouvernement ou ailleurs qui, en vingt-et-un (21) mois de gestion, auront été éclaboussés par des scandales aussi graves les uns que les autres. Une telle mesure est même salutaire pour la République et rassurera les investisseurs qui sont encore hésitants à s'impliquer dans le développement économique, social et culturel de notre pays.

Monsieur le Président de la République ! nul doute que leur maintien dans le gouvernement de la République ne fera que le discréder et détournera le peuple qui observe les désarrois des uns et les tribulations des autres. Tous en sont parfaitement conscients. Et ce ne sont pas leurs gesticulations qui le moment qui changeront quoi que ce soit.

Monsieur le Président de la République ! Il reste beaucoup à faire pour redresser notre pays, pour changer la mentalité de ce peuple, redresser l'esprit de ses fils et filles et le tourner vers le bien, et surtout vers la défense du «bien commun», c'est-à-dire du bien public.

L'heure n'est point à la récrimination, mais à la formation de vœux pour vous et pour notre pays, le Bénin. Cependant, l'on ne saurait s'empêcher de vous demander d'inviter les Forces Vives de la Nation à s'amener de courage intrépide et de volonté tenace pour vous aider à la réussite de votre mission historique.

Nous savons que nous le pouvons, car ce peuple est capable de grandes choses s'il constate que l'exemple lui vient d'en-haut. Il voudrait bien s'assumer, mais souhaite qu'on lui reconnaisse son droit inaliénable à la LIBERTÉ : liberté de s'exprimer, liberté d'entreprendre les activités de son choix.

Or malgré les belles paroles, les jeunes, surtout les diplômés, rencontrent trop de goulots d'étranglement et des blocages insidieux qui les empêchent d'embrasser les carrières de leurs choix, alors que le système libéral pour lequel le peuple béninois a opté à la Conférence Nationale, autorise chacun à exercer la profession de son choix, sans être confronté à des barrières artificielles créées ou imaginées par ceux qui sont déjà installés. Toutes les professions

libérales doivent impérativement être ouvertes à tous ceux qui remplissent les conditions : tout monopole doit être brisé et banni à jamais. Car, en réalité, le monopole ne protège que les intérêts sordides et égoïstes de ceux qui, fonctionnaires, ont réussi à trouver place dans les entreprises d'État monopolistiques.

Les exemples sont nombreux qui prouvent le bien fondé de toute démonopolisation des entreprises monopolistiques d'État. Toute nouvelle entreprise privée créée, dans le cadre de cette démonopolisation, générera des emplois, presque autant d'emplois que l'entreprise démonopolisée.

Les Béninois de l'étranger ont bien besoin de cette démonopolisation pour investir dans leur pays. Par exemple, la démonopolisation de la SOBEMAP créerait incontestablement autant d'emplois de cadres dans les nouvelles entreprises que la SOBEMAP elle-même n'en emploie actuellement. Elle stimulerait la compétition et l'éulation qui ne peuvent être que bénéfiques pour l'économie.

Tous ces efforts seraient vain, si par ailleurs, et par-dessus tout, la loi n'est pas respectée par tous les citoyens et les institutions qu'ils ont mission d'animer, et surtout si elle n'est pas appliquée dans son esprit et dans sa lettre.

L'on dit et l'on répète partout que dans un Etat de droit, nul n'est au-dessus de la loi. Cette règle ou ce principe doit s'appliquer dans notre pays, dans toute sa rigueur et sans parti pris.

Aucune juridiction n'a, constitutionnellement, ni le droit ni le pouvoir d'esquiver les problèmes juridiques qui lui sont soumis par les citoyens. En toute matière, la neutralité du juge doit être assurée et garantie. C'est pourquoi les décisions doivent être motivées au regard de la loi que les juridictions sont appelées à appliquer.

Il vaut toujours mieux dire d'un juge qu'il est rigoureux ou qu'il a de la rigueur que l'accuser de laxisme ou de parti pris. Sa crédibilité ou celle de l'institution risque d'en pârir.

Voyez-vous, Monsieur le Président de la République ! les voix que la société civile des Forces Vives de la Nation vous adressent au début de la Nouvelle Année 1998 ne sont point superfétatoires. Le rappel de certaines exigences nous montre l'ampleur de la tâche à accomplir. Elle est immense ! Seul, vous ne pourrez la réussir. C'est pourquoi j'imploré, au nom des Forces Vives de la Nation, la puissance incommensurable du Dieu Très Haut, de vous donner la force de son Esprit pour prendre, avec discernement, les décisions salutaires pour le bonheur et la paix de notre pays.

Encore, une fois, Bonne et Heureuse Année 1998

Vive la République !

Vive le Bénin !

Je vous remercie.

BÉNIN : OMBRES SUR LES VILLAGES SOLAIRES

L'énergie solaire introduite à partir de 1993 dans quatre villages du Bénin était censée apporter lumière et eau aux populations. Cinq ans plus tard, le déshanchement est total.

Soklogbo, 215 km au nord de Cotonou. A 20 heures, le village est plongé dans une nuit précocement profonde. Le marché de nuit ne s'anime que grâce à une multitude de petits lampions. Quelques mètres plus loin, ce sont également des lampes à pétrole qui éCLAIRENT la maternité et le dispensaire. Soklogbo est privé d'électricité depuis huit mois.

Ouassa Tobré, un autre village situé à 430 km de Cotonou : sur dix lampadaires solaires, sept sont éteints depuis six mois.

Retour au sud, à Sédjé-Dénou, à 75 km de la côte : les places publiques sont sans lumière depuis plusieurs mois. Décidément, l'ombre a repris sa place dans les «villages solaires».

Tout commence en 1993. Le gouvernement béninois entreprend d'électrifier quatre villages à l'énergie solaire (Sédjé-Dénou et Soklogbo au sud, Béroubouay et Ouassa Tobré au nord). Grâce à celle-ci, les villageois devaient faire fonctionner les pompes pour obtenir de l'eau. En cas de succès, l'expérience devait être étendue à d'autres localités. Cinq ans après son lancement, ce programme a amplement montré ses limites.

Pour Cakpo Nicolas, notable à Sédjé-Dénou, sa plus grande insuffisance c'est que les villageois n'ont pas pu avoir de la lumière dans leurs maisons. Certes, des lampes portatives avaient été distribuées à quelques foyers mais ces derniers devaient verser 200 F cfa par semaine. Quatre mois après, les lampes étaient déjà hors d'usage. Djima Tonoukon, tenancier de buvette à Sédjé-Dénou déplore lui-aussi de ne pas avoir l'électricité : il ne peut travailler la nuit et continue d'utiliser un réfrigérateur à pétrole.

DÉFAUT DE TRANSPARENCE

Les installations communautaires n'ont pas davantage donné satisfaction. Désarroi ! Deux ans après leur installation, les panneaux solaires sont tombés en panne. Mais le délai de garantie (deux ans) étant écoulé, ce sont les populations qui doivent désormais faire face aux frais de maintenance et de renouvellement des infrastructures.

Concrètement les divers comités de gestion mis en place dans les villages bénéficiaires doivent payer le déplacement des agents d'entretien de l'entreprise attributaire du marché (Enerdas), les frais d'entretien, de réparation et d'achat des pièces détachées. Une batterie solaire, par exemple, coûte entre 140.000 et 600.000 F cfa (1.400 et 6.000 FF). Dans l'impossibilité

(Lire la suite à la page

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

INTERDICTION D'UTILISER L'ARAMÉEN, LA LANGUE DU CHRIST EN TURQUIE

Les autorités turques viennent de porter une nouvelle estocade à la petite communauté araméenne du Tur Abdin, une communauté chrétienne très ancienne aujourd'hui en voie d'extinction : le gouverneur de Mardin, Filkret Guven, a décreté l'interdiction d'utiliser l'araméen pour les cours de religion dans les couvents de l'Est de l'Anatolie et leur a interdit de recevoir des hôtes.

Ils utilisent encore à la maison et à l'église le « suryo », proche de la langue araméenne que parlait le Christ en Palestine. Dans l'indifférence générale, à la veille du troisième millénaire, les quelque 2500 chrétiens de confession syro-orthodoxe qui peuplent encore le Tur Abdin (la Montagne des serviteurs de Dieu), un haut plateau aride habité aujourd'hui par une majorité de Kurdes, font leurs valises, victimes de persécutions sournoises, parfois ouvertes. Les chrétiens étaient encore plus de 200.000 au début du siècle en Haute-Mésopotamie turque. Rien qu'en Suisse, les réfugiés et immigrés syro-orthodoxes de Turquie sont deux fois plus nombreux que dans leur région d'origine.

Le « vali » (gouverneur de Mardin) a décrété cette mesure contre les Araméens « suryanis » du sud-est de la Turquie sous prétexte que l'enseignement en araméen et l'accueil d'hôtes dans les couvents de la région violent les lois turques. Dans le Tur Abdin, pas question d'utiliser le « suryo » seule la langue turque est autorisée à l'école.

PRESTIGIEUX MONASTÈRES VISÉS

Le décret de « vali » de Mardin frappe en particulier les deux prestigieux monastères de Deir-es-Zafaran, près de Mardin, et le couvent de Mar Gabriel, centre de la vie religieuse dans le Tur Abdin, qui a fêté ses 1600 ans en 1997.

Deir-es-Zafaran fut la résidence des patriarches de l'Église syrienne orthodoxe d'Antioche, transférée aujourd'hui à Damas. Mar Gabriel, grâce surtout au soutien des dizaines de milliers d'émigrés et de réfugiés installés en Europe occidentale, a connu un renouveau réjouissant.

Les deux monastères ont des internats pour des jeunes qui fréquentent les écoles publiques turques, mais suivent au couvent l'enseignement religieux en araméen. Ils reçoivent également de nombreux visiteurs d'Europe et d'Amérique du Nord intéressés à la vie de ces communautés chrétiennes anciennes. Les deux institutions chrétiennes ont vivement protesté contre cette nouvelle violation des droits des minorités en Turquie, un pays qui aspire pourtant à faire partie de l'Union européenne, mais qui est encore loin d'avoir adopté les standards en matière de droits de l'homme.

(apic / Kap / be)

L'ABBÉ SYLVESTRE TCHEKÈ: NOUVEAU CURÉ DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE GLAZOUË

L'histoire de la paroisse Saint-Joseph de Glazouë poursuit son petit bonheur de chemin et déjà, des pasteurs se succèdent à la tête de cette Église particulière. Ainsi un curé s'en va, un autre arrive, en la personne du Révérend Père Sylvestre Tchekè. Il a été installé le dimanche 24 août 1997 par S. E. Mgr. Antoine Ganay, évêque de Dassa-Zoumè au cours d'une messe concélébrée. Et c'est à l'heureux du jour qu'est revenu l'honneur d'assurer le sermon de la circonstance. Il en a profité pour insister sur la nécessité de l'unité dans la diversité. Pour lui, la différence ne saurait être, en aucune façon, un prétexte de division ; elle est plutôt ferment d'une meilleure vitalité.

Au-delà de la joie et de la beauté de cette Eucharistie animée par les cinq chœurs de la paroisse, le mot de fin de Mgr. Ganay, à la suite de celui du président du comité paroissial est assez édifiant. « Je vous exhorte à faciliter la tâche à votre nouveau curé ne le poussez jamais à bout, nul n'en tirerait profit. Puissez-vous toujours, tous soudés autour de votre pasteur, vivre une saine et sainte ambiance de convivialité. Dieu prendrait plaisir et cela ferait notre honneur commun. Mais j'ai confiance : je sais que, grand rassembleur, il réussira fort éminemment son ministère au milieu de vous ».

QUI EST L'ABBÉ SYLVESTRE TCHEKÈ ?



Né à Dassa-Zoumè le 31 décembre 1959, l'abbé Sylvestre Tchekè est ordonné prêtre de Jésus-Christ à Gbaffo, son village natal, le 9 février 1991.

Dès lors il fut nommé vicaire à la paroisse Saint-Joseph de Banté et administrateur paroissial de Dassa-Zoumè le 30 juillet 1994.

Après l'ordination épiscopale de Monseigneur Antoine Ganay, premier évêque de Dassa-Zoumè, il fut nommé tour à tour vicaire à la paroisse de Dassa-Zoumè, recteur du sanctuaire marial qui se trouve sur le territoire de ladite paroisse : la grotte Notre-Dame d'Arigbo; ensuite, aumônier diocésain de la caritas et responsable de la Commission diocésaine de santé.

Extrait d'une correspondance de
Abbé Claude Tassou

IL Y A CINQUANTE ANS DÉJÀ : L'ÉTAT D'ISRAËL

Des responsables du Vatican et de l'État d'Israël ont célébré pour la première fois la fête juive de Hanukkah dans les jardins du Vatican. Débutée le 23 pour avoir lieu le 24 décembre 1997, à la nuit tombée, la fête marque cette année le cinquantenaire de la fondation de l'État d'Israël.

Une cérémonie analogue a eu lieu dans 33 autres villes du monde.

Le rite de Hanukkah consiste à allumer, chaque jour, une fois la nuit tombée, une

bougie du fameux chandelier à sept branches, la Ménorah. Cette fête commémore la victoire du peuple juif contre le roi Antiochus IV Epiphanes qui avait décidé d'imposer par la force aux Juifs la culture

et la religion grecques. En 165 avant Jésus-Christ, le temple de Jérusalem fut profané par l'introduction d'une statue du dieu grec Zeus. Mais la révolte menée par les Maccabées aboutit à la victoire. Ils purifièrent le temple et rétablirent la Ménorah. Or au moment de l'allumage, ils se rendirent compte qu'il n'avait qu'une réserve d'huile pour une journée. La quantité d'huile se révéla toutefois miraculeusement suffisante pour tenir huit jours, ce qui donna lieu à la fête de Hanukkah, observée dans la religion juive depuis 2161 ans.

Pour Israël, cette fête est aussi devenue le symbole de la lutte de cette nation pour son indépendance et sa liberté.

En allant au nom de Jean-Paul II, le chandelier installé pour la circonspection dans les jardins du Vatican, le Cardinal Cassidy s'est réjoui de cette célébration qui fait appel à l'héritage et aux valeurs communes des Juifs et des chrétiens. Cette fête, a-t-il précisé, évoque la « victoire des principes sur le compromis, de la foi sur la force », valeurs qui sont à « promouvoir spécialement dans le monde d'aujourd'hui ».

Pour sa part, l'ambassadeur d'Israël Aharon Lopez a relevé devant les responsables de l'Église catholique que cette fête « symbolise mieux que toute autre chose la normalisation de nos relations mutuelles ». Et, a-t-il dit, elle « ouvre un chapitre important dans le processus historique de réconciliation entre les Juifs et l'Église catholique ».

(apic / imed / cip / La Croix du Bénin)

PADRE PIO SUR LA VOIE DE LA BÉATIFICATION

(Suite de la première page)

efficaces pour arrêter le danger de l'irréligion et de l'athéisme. La prochaine étape est l'authentification d'un miracle attribué à son intercession, passage obligé avant que le Pape reconnaîsse le Padre Pio dans le cortège des bienheureux.

Il en va de même pour une des filles du roi de France Louis XV, Marie-Louise, devenue Thérèse de Saint-Augustin en embrassant la vie religieuse des Carmélites déchaussées. Née en 1737, elle est morte en 1787 au Carmel de Saint-Denis de Versailles. L'héroïcité de ses vertus est aujourd'hui reconnue, comme pour celle

de huit autres bénéficiaires des récents décrets de la Congrégation pour les Causes des Saints : quatre d'Italie, un de Pologne, un du Monténégro, un d'Argentine et un du Canada.

Quant aux décrets de reconnaissance des miracles attribués à l'intercession de « serviteurs de Dieu », ils concernent cinq futurs bienheureux : trois Italiens (Brigitte de Jésus, religieuse ; Thérèse Grillo, veuve et religieuse ; Joseph A. Tovini, laïc) et deux carmélites espagnoles, Marie du Carmel et Marie Maravillas de Jésus.

(apic / imed / cip / La Croix du Bénin)

FAIS LE BIEN, ÉVITE LE MAL !

«Fais le bien, évite le mal !»

Nous nous trouvons avec ces paroles en face d'un principe moral qui s'impose à tous comme logique et qui, dans l'expérience concrète, peut conduire à un dilemme. Il arrive bien souvent que le bien accompli avec cœur et amour se retourne contre soi et peut pousser à le regretter. Je vais vous raconter l'expérience réelle et amère d'un ami qui paie chèrement aujourd'hui le bien qu'il eut à accomplir, avant de tenter une approche de solution.

Lors d'une visite dans un service public de la place, je rencontrai un chef de service qui n'en avait pas l'air tellement il était simple et décontracté. Il me dit après m'avoir salué : «*M. l'abbé, je vous demande une seule chose : priez beaucoup pour moi ; j'en ai besoin.*» Je lui répondis un peu distraitement : «*C'est promis,*» quand une de ses collègues lui dit de me raconter ce qu'il traverse en ce moment. C'est alors qu'en quelques minutes il me fit le récit suivant :

«Je revenais de Lomé à Cotonou un soir quand j'aperçus vers Pahou quelqu'un à même le sol au bord de la route qui faisait des signes désespérés. En passant à côté de lui, je remarquai qu'il y avait des ombres gisant à même le sol et je dis à mon compagnon de route que ce sont des blessés et qu'il faudrait leur venir en aide. Celui-ci me répondit calmement de continuer mon chemin en me disant avec insistance : «*Tu vas t'attirer des ennuis*». Malgré son injonction je fis demi-tour avec mon véhicule pour porter secours, car il m'était impossible de voir des personnes humaines dans un pressant besoin d'aide et de les abandonner à leur sort. Ma foi de chrétien ne me le permettait pas non plus. Arrivé au niveau des blessés, je vis un homme, une femme et son bébé, tous trois blessés, gisant à même le sol. Je les pris dans mon véhicule malgré les injonctions de mon ami qui continuait à me dire : «*Tu vas t'attirer des ennuis*».

Arrivé au CNHU de Cotonou, les services d'urgence constatèrent que le bébé était déjà mort, que la femme était dans un état grave. Mais au moment où ils commencèrent à s'occuper de l'homme, il s'écria : «*Ne laissez pas partir ce monsieur et son véhicule, c'est lui qui nous a fait ça*». J'étais interloqué et choqué tandis que mon compagnon me disait : «*Tu vois, je t'avais prévenu*». Il me fut impossible d'acheter le nécessaire pour les premiers soins, d'aller faire une déclaration à la police de Cotonou qui se déclara incomptente et me fit accompagner à la police de Ouidah. Je leur dis ce qui s'était passé et que je n'avais fait que porter secours. En regardant le véhicule, la police reconnut que cette auto ne portait aucune trace de sang et n'avait subi aucun choc. Elle me laissa partir.

«Qu'elle ne fut pas ma surprise quand je reçus six mois après une convocation pour un accident commis à Pahou. Je pris cela pour de la blague et compris trop tard la gravité des faits qui m'étaient reprochés :

faits que bien sûr je n'ai pas commis. Je suis aujourd'hui condamné à payer près de 7 000 000 de francs CFA de dommages et intérêts, et j'en ai déjà payé plus de 4 000 000 en vendant progressivement tous mes biens. C'est pourquoi, je vous demande de prier pour moi, car c'est dur de faire le bien et de se voir injustement accusé et condamné par ceux que j'ai sauvé».

Pendant que j'écoutais mon ami raconter son histoire, je me disais en paraphrasant le psaume 68 (69) : *«L'amour du bien m'a perdu.* En effet, il aurait suivi le conseil de son compagnon de route qu'il n'aurait pas aujourd'hui une montagne de problèmes, mais il aurait porté sur sa conscience une faute morale et pénale. Mais nous nous trouvons en face d'une question sociale et qui pose moralement problème face à une certaine malhonnêteté recrue.

1 — S'il se trouve qu'un individu rencontre toute personne humaine dans le besoin urgent d'une aide ou en danger imminent de mort, il ne peut et ne doit pas omettre de lui porter secours. C'est un devoir imminent qui s'impose à tout individu qui sait de prime abord que le devoir naturel est de faire du bien. Il est vrai qu'on ne doit se jeter à l'eau pour sauver quidam de la noyade que quand on sait baigner. Il serait dommage d'aller noyer avec celui qu'on désire sauver. L'aide portée par mon ami à ces accidents de la route était à taille humaine et à sa portée ; toute personne sensée et assez responsable aurait agi comme lui. Mon ami qui paie amèrement le bien qu'il a accompli, ne pouvait pas se passer de faire ce bien, car sauver une vie humaine vaut plus que tout l'or du monde, en dépit des conséquences néfastes qu'il subit. Même juridiquement, il se trouverait sous le coup de la loi civile de non assistance à personne en danger s'il se refusait de le faire.

2 — Nous sommes dans un pays sous-équipé : nul ne s'aventurerait à prouver le contraire. Si en Europe se trouvent des patrouilles policières et de dépannage environnantes les 15 mn sur la plupart des axes routiers ainsi que des téléphones d'apel d'urgence environ tous les 5 km, au Bénin c'est inexistant. Donc l'entraide sociale informelle est pour tous, sans exception, une bouée de sauvetage. Que seraient-ils passés si mon ami avait eu à laisser ces trois accidents au bord de la route et était allé avertir la police ? Elle n'a généralement pas les moyens et elle ne se serait déplacée qu'avec le véhicule de mon ami pour aller sur les lieux du drame bien après que les trois accidents auraient trépassé. La police aurait été en droit d'inculper mon ami de non assistance à personne en danger et de lui imputer par surcroît l'accident. C'est un état auquel aucun citoyen conscient de son devoir au bien social ne peut échapper pour peu que les accidents connaissent ou non fassent preuve de malhonnêteté et que la justice oublie d'user en la matière de jurisprudence. La justice, dans son souci de protéger le faible, ne doit pas ignorer qu'une justice rendue à l'avantage ne pourra que décourager ces quel-

ques personnes qui, malgré tout, acceptent de venir en aide à ceux qui se retrouvent dans le besoin urgent.

3 — Le compagnon de voyage de mon ami, à ses injonctions, ne se serait pas arrêté pour porter secours aux accidentés pour la simple raison que l'expérience lui a appris combien la malhonnêteté gangrène notre pays. Sur le principe de l'aide, il était d'accord, mais les perspectives des conséquences néfastes ne lui permettent plus de vouloir voler au secours de quidam. Sa décision de se refuser à venir généralement en aide à toute personne en danger de mort au bord des routes et des chemins expriment combien la confiance citoyenne mutuelle avoisine zéro. À qui faire le bien puisque même la personne en danger de mort et qu'on tente de sauver est en mesure de vous porter sciemment le coup de grâce.

Pourtant le bien accompli ne se regrette jamais. Si le Béninois se voit par la force des choses — une malhonnêteté morale croissante, une justice expéditive,

etc. — retranché dans sa coquille, c'est nous tous sans exception qui allons en pârir. Il est donc de notre devoir, surtout du devoir de chrétien qui sait que "même l'ami qui mange avec lui son pain est capable de le frapper du talon", de ne jamais oublier de faire le bien et d'aller au secours de qui en aura besoin en dépit du mal qu'il pourrait en retour subir. Il est aussi du devoir de la justice de tenir compte de la précarité de notre pays et de ne pas porter une condamnation sur le seul témoignage d'un accusateur émotionné et comploté cherchant à venger par tous les moyens le préjudice subi. Ou encore de ne pas se laisser impressionner par une foule de faux témoins dont le but avoué ou pas est l'argent facile. Notre pays a besoin d'hommes et de femmes simples, bons et justes, ne les poussons pas dans leur dernier retranchement, ne les détruisons pas pour n'importe quelle peccadille et ne les enfouissons pas dans une apathie et une indifférence morale.

Abbé Raymond Bernard Goudjio
Archevêché de Cotonou / I.A.J.P.

BENIN : OMBRES SUR LES VILLAGES SOLAIRES

(Suite de la page 7)

lit de supporter ces charges, les villages solaires ont vu progressivement la lumière décliner.

«On ne nous a pas bien informé sur les conditions», accuse Raphaël Vossouanoué, président du comité de gestion à Sokobé. «Faux», rétorque Toussaint Ahouangbénan, chargé du programme solaire au ministère de l'énergie. Les populations concernées ont été largement informées et sensibilisées sur le projet avant sa réalisation. Elles savaient quelles seraient leurs charges à la phase post-installation des infrastructures», explique ce cadre. L'information des villageois a-t-elle été suffisante ? «Toutes les séances réunies ont duré cinq jours y compris les détails de route et ont couvert toutes les localités», fait remarquer un observateur. Toujours est-il que les populations estiment avoir été très peu sensibilisées sur l'opération et c'est l'Etat qui est venu les voir avec «son» projet.

L'échec de l'électrification des villages tient aussi en partie aux conditions d'attribution et de gestion de ce marché public. L'Etat a confié la réalisation de ce programme de 200 millions de F cfa à une seule société sans aucun appel d'offres en utilisant simplement la procédure de gré à gré. «C'est parce que, sur le terrain, il n'y a plus d'autre opérateur que cette entreprise», tente de justifier le responsable de l'énergie solaire au ministère chargé de l'énergie. Bien des observateurs dénoncent le «défaut de transparence» de ce projet.

On dénonce, on incrimine également la mauvaise gestion des installations par les populations. Les recettes de l'eau obtenue

grâce à l'énergie solaire devaient permettre aux comités de gestion de faire face aux travaux d'entretien des installations hydrauliques et du système électrique. Les villageois achètent la bassine d'eau de 20 l entre 10 et 15 F cfa. Les comités encasinent entre 400.000 et 600.000 F cfa par an selon les villages. Mais cette somme est parfois détournée. À Sokobé par exemple, l'argent de l'eau a permis d'accueillir des hommes politiques, d'organiser des rencontres festives, de payer des charlatans et le chef traditionnel pour des cérémonies culturelles ; il a même servi à verser la dot ou à organiser des funérailles de beaux-parents. Conséquence : le comité est désormais incapable d'entretenir les installations.

ÉCLAIRCIE

A Béroubouay, on a trouvé le moyen de contourner les insuffisances de l'énergie solaire. Depuis mars 1996, un groupe électrogène a été installé. Chaque villageois peut disposer de l'énergie électrique à charge pour lui de payer 400 F cfa par ampoule et par prise. 39 nouveaux lampadaires reliés au groupe électrogène se sont ajoutés aux neuf lampadaires solaires encore en usage et éclairent tout le village. Béroubouay est devenu un village qui n'a rien à envier aux grandes villes du Bénin : à 19 h, les deux systèmes sont mis en marche mais, à minuit, le groupe électrogène est arrêté tandis que les lampes solaires continuent de veiller sur le village jusqu'à l'aube. Les villageois qui en ont les moyens suivent chez eux les émissions de la télévision nationale et les centres de loisir se sont multipliés dans le village.

Joseph Djogbénou
(Syfia-Bénin)

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ACCABLANT POUR LA FRANCE, LA BELGIQUE, LES ÉTATS-UNIS ET LA RUSSIE

Un rapport détaillé sur le trafic d'armes en direction du Burundi a été présenté à Bruxelles par l'organisation de défense des droits de l'homme, «Human Rights Watch», et par le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP). Le rapport accablant met en cause le rôle de plusieurs pays dans ce trafic d'armes, dont la France, la Chine, les États-Unis, la Russie et la Belgique...

Le rapport de «Human Rights Watch» (HRW) met en cause divers pays pour avoir scientifiquement fourni des armes ou une assistance militaire aux parties en guerre au Burundi, ou pour avoir permis que leur territoire serve de plaque tournante à la fourniture d'armes. Depuis quatre ans, en effet, un trafic d'armes ininterrompu a profité à tous les acteurs du conflit au Burundi où, souvent à cause de leur origine ethnique, des dizaines de milliers de civils noirs armés ont été tués et des centaines de milliers d'autres déplacés.

Appelant à un cessez-le-feu de toutes les parties en conflit au Burundi, HRW demande à la communauté internationale d'imposer un embargo international sur les armes.

Fruit d'une vaste enquête menée en Afrique centrale, le rapport décrit les circuits et réseaux d'acheminement des armes vers le Burundi. Il met en cause la Chine, la France, la Corée du Nord, la Russie, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, les États-Unis et le Zaïre d'avant mai 1997 pour avoir offert un soutien militaire direct aux forces rwandaises responsables d'exactions, alors même que la France et les États-Unis affirment avoir cessé toute forme d'assistance en 1996.

L'Angola, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zaïre ont permis le transit des armes par leur territoire ou y ont laissé les insurgés établir des bases aux frontières. Les marchands d'armes privés n'arrivent pas de profiter des restrictions assez floues sur ce transit, ainsi que du contrôle limité aux postes frontières, sans parler de la corruption des fonctionnaires.

MAUVAISE NOTE POUR LA BELGIQUE

La Belgique est un des mauvais exemples mis en évidence dans le rapport. Malgré l'embargo de fait imposé au Burundi, le gouvernement belge n'a pas imposé d'interdiction sur le commerce privé des armes destinées aux combattants burundais. La Belgique est ainsi devenue une plaque tournante du trafic international, surtout en provenance d'Europe de l'Est. HRW dispose de documents révélateurs de contrats conclus par des sociétés basées en Belgique avec des trafiquants d'armes, y compris en 1994, à l'époque où la guerre civile s'intensifiait et les violations des droits de l'homme se multipliaient.

Des trafiquants du Turkménistan, d'Azerbaïdjan, d'Ukraine et de Bulgarie, pré-

cise Kathi Austin, l'auteur du rapport, se sont assuré en Belgique les services de pilotes et de transporteurs pour expédier leurs marchandises au Burundi via la Belgique. Un neuf du trafic est depuis six ou sept ans la ville portuaire d'Ostende où sont installés de nombreux pilotes travaillant pour des sociétés qui opèrent à partir de la côte belge, même si les armes ne transitaient pas par Ostende.

La France avait des intérêts à défendre au Burundi, où elle a fourni des équipements militaires lourds (hélicoptères, équipés de mitrailleuses, véhicules blindés) pour des dizaines de millions de dollars. Elle s'est aussi chargée, poursuit HRW, de la formation de l'armée, de la gendarmerie, ainsi que de la police militaire et des services de sécurité. Mais cette participation officielle et directe, relève le rapport, n'a pas empêché les mercenaires français et des réseaux de ventes d'armes privés de s'assurer des activités rentables dans le contexte de guerre burundaise.

Jusqu'en juin 1997 au moins, et depuis un an, des avions marchands, pilotés par des hommes parlant russe, ont approvisionné Bujumbura en armes, affirme encore Joost Hiltermann, directeur du projet Armes de HRW et coauteur du rapport. L'organisation a aussi démasqué l'implication de sociétés chinoises dans le trafic d'armes, grâce à des procédures ingénieries de falsification de documents et avec la complicité de militaires tanzaniens et ougandais.

RECOMMANDATIONS

Malgré l'embargo décreté sur la région en août 1996, «Human Rights Watch» estime que «des nations, tout comme des individus, continuent d'y attiser le feu». Elle s'interroge sur la communauté internationale n'a pas pris «assez peu de mesures» pour mettre fin aux «terribles exactions», dont elle a pris note «comme s'il s'agissait d'une simple routine bureaucratique». Les dénégations catégoriques que les observateurs de HRW ont enregistré sur le terrain n'ont cessé de contredire les preuves qu'ils récoltaient par ailleurs. C'est pourquoi l'organisation a publié une longue liste de recommandations, à commencer par l'imposition d'un embargo international sur les armes, couvrant la vente et la fourniture de toute forme d'armement, de matériel et de service militaire aux parties en conflit.

«Human Rights Watch» recommande aussi l'envoi d'observateurs des Nations unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine, la réactivation de la Commission d'enquête internationale créée pour le Rwanda et son extension au Burundi, ainsi que la publication de son rapport final, jamais édité depuis sa clôture le 29 octobre 1996. Outre la tenue d'une conférence régionale sur les trafics d'armes, la sécurité et les droits de l'homme dans la région des Grands Lacs, HRW prône la création d'une agence régionale de contrôle des armes, des dispositifs de contrôle de l'embargo, des législations adéquates pour poursuivre les contrevenants, ainsi que des mesures allant de la création de registres volontaires pour les acquisitions d'armes au financement de diverses mesures de contrôle et d'information.

(apic / cip / pr)

AFRIQUE : CÉLÉBRATIONS DE NOËL TERNIES PAR LES CONFLITS NOËL DANS LES CAPITALES AGITÉES

SIERRA-LEONE : NOËL DE PSYCHOSE DE LA GUERRE

Malgré un appel du gouvernement militaire invitant la population à célébrer normalement Noël, la fête de la miséricorde a été ternie à Freetown, la capitale de la Sierra Leone. Célébre pour ses airs de carnaval le soir de Noël, la capitale sierra-leonaise n'a pas connu de fête cette année. La psychose de guerre et la peur du lendemain ont eu raison de la joie populaire.

Les rues étaient peu animées et la soirée a été calme dans les maisons, contrairement aux autres années où les choristes parcourraient les rues en chantant Noël. La Sierra Leone, petit pays anglophone d'Afrique occidentale, enclos entre le Liberia et la Guinée, ne compte certes que 8% de chrétiens, mais la fête de Noël y est néanmoins très populaire.

Cette année, le principal espoir de la population était de trouver du riz pour se nourrir. Car depuis le renversement du régime civil en mai dernier par une junte militaire, le pays est soumis à un embargo international. L'armée nigériane qui s'est déployée sur les côtes sierra-leonaises depuis le coup d'Etat, impose un blocus aux navires transportant de la marchandise et divers autres produits, à l'exception de l'assistance humanitaire, pour contraindre les militaires à remettre le pouvoir au président renversé, M. Ahmed Tijan Kaba, élu démocratiquement en 1995.

A cela s'ajoute une psychose de la guerre. Les chasseurs traditionnels qui sont soutenus

par l'armée nigériane, ont menacé de lancer une offensive immédiate. Pour parer à toute éventualité, le gouvernement militaire a placé ses troupes en état d'alerte pendant les fêtes.

SÉNÉGAL : NOËL DANS UNE CASAMANCE FRAGILISÉE PAR LA VIOLENCE

Les catholiques sénégalais vivant en Casamance (région sud du pays) ont fêté Noël sans engouement en raison de la recrudescence de la violence dans cette partie du pays, secouée depuis décembre 1983 par une lutte pour l'indépendance de cette région. En une semaine, 19 personnes ont été tuées et 27 autres blessées lors d'attaques rebelles ou par des mines terrestres.

Dans certaines localités de la région, notamment dans le département de Bignona (à une trentaine de km au nord le Ziguinchor, la capitale régionale), la messe de minuit a été célébrée mercredi 24 décembre dernier en fin d'après-midi à 17 h déjà. D'autres fidèles ont purement décidé, contre leur volonté et par mesure de sécurité, de renoncer à participer à la messe.

Dans son traditionnel message radiotélévisé, l'archevêque de Dakar, le Cardinal Hyacinthe Thiamdoum, a évocé cette situation d'insécurité en Casamance pour demander à tous les croyants, de «ne pas baisser

les bras devant la violence qui s'accroît tous les jours».

L'Église sénégalaise, rappelle-t-on au Sénégal, est engagée dans une recherche de solution à la crise en Casamance qui s'est aggravée depuis l'été dernier après l'assassinat d'un groupe de 26 soldats sénégalais dont des officiers, par des éléments armés supposés appartenir au Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), l'organisation séparatiste qui lutte pour l'indépendance de cette région méridionale séparée du reste du Sénégal par un autre Etat indépendant, la République de Gambie (anglophone).

En s'investissant davantage dans le règlement du conflit, après la reprise des hostilités en septembre et octobre derniers, les évêques du Sénégal, déjà heurtés par l'engagement d'un prêtre à la tête de la guérilla, ont fait pression sur l'abbé Diaramcoune Senghor. Le prêtre-rebelles avait dans une récente lettre aux évêques du pays exprimé sa «volonté ferme et immuable de promouvoir la paix(...). Il avait, par la même occasion, proposé la date des «Fêtes de Noël» pour l'ouverture des négociations.

COUVRE-FEU SUSPENDU EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

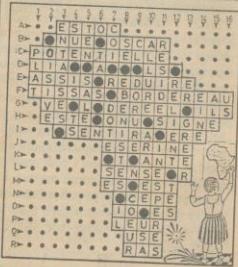
La République Centrafricaine est un autre pays africain agité. En mai, puis en novembre

(Lire la suite à la page 11)

REPONSE AU JEU ROUE MESSAGERE de la page 5

En partant de la lettre L à droite, face à la patte levée de l'animal, on peut lire : «LA VOIX DU PEUPLE EST LA VOIX DE DIEU».

REPONSE AU JEU L'AFRIQUE EN MOTS CROISES de la page 5



REPONSE AU JEU CHIFFRES CODÉS de la page 5

E = 2 ; F = 6 ; G = 8 ; H = 5.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

CONGO-BRAZZAVILLE : LA DÉMOCRATIE MENACÉE

La fin des années 80 a marqué, à la satisfaction de bon nombre d'Africains, l'ouverture de leur continent au processus démocratique. Mais, hélas ! cette satisfaction n'aura pas duré longtemps. En effet, à peine huit ans de la pratique des premiers



Mars 91, Pascal Lissouba lors de la Conférence nationale qui va accélérer le processus démocratique.

pas démocratiques sur le continent et les dictatures les plus endurcies de triste mémoire refont surface. De ce point de vue, le Congo-Brazzaville constitue un cas bien regrettable. L'ex-Président Pascal Lissouba démocratiquement élu en 1992 et son prédecesseur Denis Sassou N'Gesso ainsi qu'on s'en souvient, ont déclenché une guerre civile fratricide en juillet 1997. Les conséquences destructrices de cette guerre civile sont énormes. Plus de dix mille morts et des dégâts matériels considérables. La suite, comme personne ne l'ignore, est un avvenir plein d'incertitudes.

Au prix du sang des Congolais, le Général Sassou N'Gesso est revenu aux affaires. À peine trois mois d'exercice du pouvoir, le voilà qui organise du 6 au 14 janvier 1998, un « forum de réconciliation national ». Une occasion pour l'ex-dictateur, toujours assissoffé du pouvoir absolu, de liquider progressivement la jeune démocratie congolaise. Sinon, comment comprendre cette transition de trois ans que s'est octroyée le régime de Sassou N'Gesso ? Mieux, cette transition pourrait être prolongée en fonction des conditions nécessaires à l'organisation d'élections générales.

Bravo à la présidence à vie du Général Sassou N'Gesso ! Car trois ans et plus pour une transition, ce n'est pas moins un mandat présidentiel. Le temps de monter



1998 : Denis Sassou N'Gesso, Président de la République du Congo.

tout le scénario qui lui permettrait d'organiser à sa guise d'élection présidentielle pour consolider son pouvoir comme on n'en a déjà vu ailleurs sur le continent africain. Mais au-delà de ces manœuvres politiciennes, ce qui paraît bien grotesque, c'est la poursuite des soi-disant génocidaires ou auteurs de crimes de guerre, allusion faite à Pascal Lissouba, Bernard Kolelas et consorts. En effet, il est exact de parler de génocides au Congo-Brazzaville en occultant la responsabilité toute particulière de Denis Sassou N'Gesso dans la guerre civile qu'il a pris tout son temps

pour préparer et mettre à exécution. Sur tout lorsqu'on se rend compte de tout l'arsenal de guerre qu'il a déployé pendant le conflit avec la complicité de certains pays limitrophes comme l'Angola. Alors, comme dit l'adage, c'est le voleur qui crie au voleur. Du coup, le forum de réconciliation n'en est vraiment pas un. Tout a plus, aura-t-il exacerbé les dissensions au sein de la classe politique congolaise. Et les conséquences pourraient bien ne pas tarder à survenir, avec la précarité de la paix dans ce pays.

La démocratie congolaise en réalité s'est attirée dès sa naissance beaucoup d'ennemis à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Président Sassou N'Gesso, grand perdant des élections de 1992 était en tête des personnalités agriées. Celui-ci d'ailleurs, à l'affût du pouvoir depuis lors, a fini par exploiter à son profit les faiblesses et lacunes de la démocratie de son pays. Toujours ceci avec la complicité de certaines puissances dont la seule préoccupation est la recherche de leurs intérêts égoïstes, prêts même à sacrifier la démocratie congolaise. On ne dira jamais assez, sans la culture d'une dose suffisante de l'amour du prochain et l'acceptation de l'autre dans sa différence, la paix et la concorde ne sont pas pour demain en Afrique.

Philippe L. Amousou

OU VÀ L'ALGÉRIE ?

(Suite de la première page)

de jeûne et d'expiation de péchés pourtant sacrée chez les musulmans.

Dès lors que les protagonistes du drame algérien éprouvent eux-mêmes aucun état d'âme à s'entretenir, le message de sympathie et de solidarité dont sont porteurs les membres de la troïka européenne composés de ressortissants de Luxembourg, de Grande-Bretagne et d'Autriche se réduit à une peau de chagrin qui frise «la sensibilité». La mission exploratoire de vingt-quatre heures effectuée le lundi 19 janvier dernier à Alger par la délégation de l'Union européenne n'aura donc pas été la bienvenue. A la limite, cette visite apparaît plutôt comme un geste destiné tout juste à permettre à l'Union européenne de se donner bonne conscience, de se mettre hors de tout soupçon de complicité. Cela n'est pourtant pas évident.

Mieux, la communauté internationale nous a déjà malheureusement habitués à son mutisme, à ses tergiversations et pire encore, à l'impuissance certaine qu'elle affiche dans maintes situations conflictuelles latentes, toutes attitudes d'hypocrisie et de savants calculs politiciens qui ne sont qu'écrans de fumée à des intérêts d'État inavoués.

Pour en revenir aux protagonistes de l'intérieur, les responsabilités de ces drames sont bien sûr partagées entre les forces de sécurité d'une part au nom de la lutte anti-terroriste et, d'autre part, entre les divers groupes islamiques armés qui sément la terreur à travers le pays.

QUELLE JUSTIFICATION ?

Quelle justification l'Afrique peut-elle encore apporter à cette sanglante tragédie dont les morts se comptent par milliers, et dont jamais l'histoire du continent n'aura connu de semblable ?

Des études ont montré que les contingents opposant les États, de même que les contradictions internes au sein des peuples ne paraissent vraiment au grand jour que lorsque la guerre a éclaté entre eux. Cette logique peut paraître un tant soit peu cynique. Mais c'est un constat et non une prophétie. Du reste pour résoudre l'équation que constituent de telles situations, il faut avoir recours à plusieurs domaines de connaissances telles : l'histoire, la géopolitique, les sciences politiques, la sociologie, les relations internationales, la polémologie, l'anthropologie, la psychologie, etc. Bref, ce qui se passe aujourd'hui en Algérie est

la conséquence d'expériences, de luttes, d'ambitions, voire d'intérêts.

Nous autres Africains, nous sommes d'autant plus affectés par ce que vit l'Algérie aujourd'hui que nous en avons une image d'un pays valeureux que l'intolérance et le fanatisme tentent par tous les moyens de mettre à genoux.

Vraiment, il nous répugne d'adhérer aux motivations qui poussent les groupes islamiques armés à se livrer sans discernement à telles tueries et exactions, oubliant même l'ancienne puissance coloniale, pour éviter, à l'époque, une défaite militaire humiliante à l'instar de Dien Bien Phu en mai 1954 au Vietnam, avait fait violence sur elle-même, afin de signer avec les nationalistes algériens, la «Paix des braves». Pourquoi le GIA (groupes islamiques armés) ne ferait-il pas même au lieu de caresser l'espoir sadique de pouvoir à terme imposer au peuple algérien «La paix des cimetières»?

Naturellement, si les chefs spirituels du GIA trouvent toujours pour seules et uniques références certains pays musulmans, bastions de l'islam d'État pur, dur et fort, il reste fort à faire. Cela surtout qu'il s'agit de trouver parmi eux les interlocuteurs acceptables pour s'asseoir ensemble avec les autres autour d'un tapis vert, en vue d'une solution politique négociée.

Evariste Dégla

NOËL DANS LES CAPITALES...

(Suite de la page 10)

1996, le pays a connu deux mutineries militaires qui ont ébranlé la jeune démocratie instaurée en 1994. Depuis, un couvre-feu a été décreté à Bangui la capitale. A la faveur de la célébration de Noël et des fêtes du nouvel an, le gouvernement a suspendu le couvre-feu.

LES îLES COMORES

Aux Comores, pays islamique dans l'océan indien confronté, depuis l'été dernier, à une vague de revendications séparatistes, le gouvernement a mis à profit Noël pour lever le blocus de l'île rebelle d'Anjouan. Cette mesure a permis de rétablir la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que les communications avec l'île sécessionniste.

L'AFRIQUE MARCHE DANS LES TÉNÈBRES

«L'Afrique est en train de marcher dans les ténèbres» a relevé l'archevêque de Cotonou, S. E. Mgr. Isidore de Souza, lors de la messe de minuit. Le prélat béninois a estimé que dans la plupart des situations de crises qui ont lieu en Afrique, les dirigeants et leurs opposants ont une part de responsabilité par leur «envie d'avoir le pouvoir à tout prix. Cette confrontation est «source de pleurs, de larmes, de maladies et de morts».

(apic/fbc/mp)

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT**LA DYNASTIE DES VENDEUSES DE TOMATES**

Le commerce des tomates entre le Bénin et le Nigeria est entièrement contrôlé par un groupe de femmes béninoises. Pour conserver leur monopole, elles ne reculent devant aucun coup bas...

«Le marché des tomates entre le Bénin et le Nigeria est un circuit fermé». Aimé Adjibi est portefaix au marché Dantokpa à Cotonou. Cet homme connaît bien le milieu, marqué par la mainmise des commerçantes béninoises sur le commerce transfrontalier des tomates entre les deux pays. Les femmes elles-mêmes ne s'en cachent d'ailleurs pas. Depuis 1990, une soixantaine d'entre elles, des grossistes, ont mis au point une stratégie qui leur permet d'être les seules à pouvoir faire ce commerce informel entre le Nigeria et le Bénin. À Lagos, elles s'approvisionnent au marché de «mile 12» où des fournisseurs venus du Nord-Nigeria leur assurent l'exclusivité de l'achat. Au Bénin, elles disposeront, sur les petits marchés, des collecteurs qui écumant à leur profit les zones de grosses productions situées dans les trois départements du sud. Les statistiques manquent pour mesurer l'ampleur de cette activité.

Pour éviter que le marché ne soit inondé de tomates, les vendeuses ont mis en place un système de régulation de l'offre. Le dispositif consiste pour ces commerçantes à se scinder en huit groupes pour assurer à tour de rôle l'importation des tomates. Dans chaque équipe, elles se répartissent la quantité que chacune d'elles peut acheter. Grâce à ce mode de régulation, elles avaient réussi en 1995 à inverser la tendance des prix, en faisant passer le kilo de tomate de 160 F cfa à 220 F cfa en l'espace de deux mois.

Mais en 1996, ce système n'a pas fonctionné. Selon la jeune vendeuse Régina Tohozin, la raison principale est liée au fait que «ce sont surtout les responsables qui violent les règles du jeu en achetant au-delà des quotas fixés». Certes, la recherche du gain est à l'origine de cette indiscipline. Mais celle-ci s'explique par le fait que l'offre de tomates sur le marché n'est pas excédentaire au point d'éroder considéra-



blement les marges bénéficiaires. La nécessité de la régulation ne s'imposant plus, les commerçantes ont décidé que chacune s'approvisionne selon ses moyens financiers.

COUPS BAS ET POTS-DE-VIN

Il est quasiment impossible à d'autres personnes de s'intégrer dans ce commerce. L'élargissement du cercle des commerçantes se fait de mère en fille. Lorsqu'une «personne étrangère» tente d'y accéder, elle est rapidement évincée par des mécanismes plus ou moins subtils. Modukpé Philomène en a fait l'amère expérience en mars 1997. Les commerçantes de Dantokpa se sont entendues avec leurs amis douaniers pour faire arrêter sa cargaison de tomates achetées à Lagos. Avant même qu'elle ait eu le temps de régler son contentieux, une bonne partie de la marchandise était déjà pourrie. La perte était énorme. Elle a dû abandonner cette activité.

Une autre technique de découragement consiste à s'entendre avec les transporteurs

pour qu'ils simulent en pleine route des pannes imaginaires de façon à obliger le commerçant intrus à attendre une réparation hypothétique (le temps que la marchandise pourrisse) ou à supporter des charges supplémentaires en faisant appel à un autre véhicule. Dans tous les cas, le novice est perdu.

Le transport des tomates est assuré exclusivement par des Nigérians à qui les femmes confient le «dédoublement» et la sécurité des marchandises de Lagos à la frontière béninoise de Kraké. À partir de là, c'est à coups de pots-de-vin que les commerçantes assurent le transport des tomates jusqu'au marché Dantokpa, à Cotonou.

Leur mainmise sur ce marché est d'autant plus forte que certaines d'entre elles sont mariées à des transporteurs nigérians. «D'autres ont de «bons amis» (entendez des amants) au sein des chauffeurs», confie une dame qui a requis l'anonymat.

Mais les relations ne sont pas toujours limpides. Pour ne pas se faire arnaquer par les douaniers nigérians, les commerçantes faisaient convoyer leur argent à Lagos par des chauffeurs nigérians. Elles-mêmes prenaient un autre véhicule pour les rejoindre. Mais des conducteurs se sont parfois enfuis avec leur argent. Le cas qui a le plus défrayé la chronique est celui du chauffeur Adé qui a disparu en avril 1996 avec des 2,5 millions de F cfa de Christine Avaho, bien connue sous le nom de «Ya Béji». Depuis cette affaire, les vendeuses ne laissent plus les convoyeurs partir seul à Lagos. Elles les accompagnent. Pour être aussi moins dépendantes du Nigeria, elles ont commencé depuis 1996 à acheter des tomates au Ghana. Un moyen, peut-être, pour ces dynamiques dames d'étendre leur influence sur la côte ouest-africaine.

Emmanuel Adjovi et Léon Dégny
(Syfia-Nigeria-Bénin)

Produits maraîchers, fruits de l'échec...

Au Nigeria comme au Bénin, l'expansion de la production maraîchère est une conséquence de l'échec des politiques agricoles. Au centre et au Nord du Nigeria, le gouvernement a aménagé dans les années 80 de grands pâturages irrigués pour encourager la culture du riz et du blé. Mais très vite, les paysans ont abandonné ces céréales pour des cultures maraîchères plus rentables. C'est grâce aux pâturages aménagés que le Nigeria produit aujourd'hui 500 000 t environ de tomates par an.

Les 88 000 t de tomates que le Bénin produit annuellement sont en revanche le fait de producteurs isolés qui dépendent essentiellement de la pluie. Dans le sud-est, les paysans béninois, cependant, des pâturages aménagés de la Société d'aménagement et de développement de la vallée de l'Ouémé. Mais, les infrastructures de base de cette société sont nettement moins performantes que celles du Nigeria. Cette faible exploitation des vallées et des bas-fonds du pays s'explique par l'inexistence d'une politique agricole qui favorise les cultures maraîchères. Résultat, le Bénin est de façon quasi-permanente dépendante du Nigeria pour son approvisionnement en produits maraîchers de contre-saison.

Sounon Bouko Boni

Le couscous d'igname est un plat traditionnel du nord-Bénin. Grâce à un chercheur béninois, il peut être désormais disponible pour les citadins à tout moment. Mais il faut d'abord trouver un partenaire industriel.

Le couscous d'igname, encore appelé wassa-wassa, est un plat des populations rurales de la région septentrionale du Bénin. Il se présente en granulés comme le couscous de maïs ou de blé mais à leur différence sa couleur tire sur le brun clair. Ce plat, délicat à préparer, est très rare en ville. Joseph Hounhouigan, un universitaire béninois, vient de mettre au point un procédé qui permet désormais de le rendre disponible pour les citadins.

Traditionnellement, ce couscous se fabrique à partir de cossettes qui sont de gros morceaux secs d'ignames. Les tubercules sont épéchés, préciusés et séchés à l'air libre. La préciusion et le séchage sont des étapes critiques. La première qui dure plu-

LE COUSCOUS D'IGNAME CHERCHE UN PARTENAIRE INDUSTRIEL

sieurs heures nécessite du doigté afin que l'igname ne soit pas carrement cuite. Quant au séchage, il doit impérativement se faire par temps ensoleillé et en atmosphère sèche. Pour le nord-Bénin, c'est la période d'harmattan qui est indiquée, soit de décembre à mars.

Joseph Hounhouigan, au lieu de partir des cossettes, a choisi de couper les tubercules en fines lamelles. Pour cela, il utilise un éminceur produit par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA, en anglais). Cette option présente deux avantages : avec ces «chips», la cuisson n'est plus nécessaire et la durée du séchage est ramenée de sept à quatre jours. En outre, la farine de ce produit

séché est plus blanche que celle obtenue à partir des cossettes.

C'est avec la farine de cossettes que les femmes fabriquent le wassa-wassa. Elles y ajoutent de l'eau. Assises, elles tiennent d'une main la calebasse entre les genoux et, de l'autre, elles remuent ce mélange en tous sens. Mais cette technique n'est pas aussi évidente qu'il y paraît. On ne parvient pas toujours à obtenir du couscous ; parfois c'est une pâte qui reste au fond de la calebasse et non un produit granulé. Humide celui-ci doit ensuite être cuit rapidement sinon il s'acidifie en quelques heures.

Le couscous de Joseph Hounhouigan est, lui, préparé grâce à un «rouleur Afrem»,

un équipement importé de la France. Le produit recueilli étant humide, on le séche pendant deux heures au soleil et une heure au séchoir électrique. Ce produit peut se conserver pendant un an. La cuisson, à la vapeur, ne demande ensuite que cinq minutes.

Testé dans des ménages de Cotonou, le couscous d'igname a remporté un franc succès. Mais pour développer cette technologie, il faut un minimum d'équipements dont le coût n'est pas à la portée des femmes qui fabriquent traditionnellement le wassa-wassa : 120.000 F cfa pour l'éminceur et 6.000.000 F cfa pour le rouleur. «Cette technologie ne peut être mise en œuvre que dans le cadre d'une entreprise. Pour offrir un produit qui peut être accessible à tous, il faut sortir de l'artisanat. Il suffira simplement d'une petite entreprise», soutient le chercheur.

Jérôme Adjakou Badou
(Syfia-Bénin)